

Bilan de concertation

Aménagement du secteur nord

entre Pont-du-Château et Saint-Priest-Bramefant

Mars 2025



Saint-Priest-
Bramefant

Rivière Allier

Pont-du-
Château

SOMMAIRE

1. Préambule et contexte	3	3.7 L'organisation de la concertation avec la profession agricole	24
1.1 La Via Allier, un projet de territoire	3	3.8 La réunion publique	25
1.1.1 Les perceptions et besoins	3	3.9 Autre concertation liée au projet : la mise en compatibilité des documents d'urbanisme	25
1.1.2 Genèse du projet	3		
1.2 Le secteur nord de la Via Allier	4		
1.3 Un projet pensé avec ses partenaires	6		
2. Le cadre juridique et les objectifs de la concertation	7	4. Bilan quantitatif	26
2.1 Les objectifs de la concertation	7	4.1 Nombre de participants	26
2.2 Modalités prévues par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme	8	4.2 Nombre de participants par action	26
2.3 Modalités supplémentaires	8	4.3 Les temps d'échanges avec le monde agricole	26
		4.4 Fréquentation de la page projet sur le web	29
		4.5 Contributions par courrier et par mail	29
3. Organisation de la concertation	9	5. Bilan qualitatif	30
3.1 Les outils numériques	9	5.1 Précisions méthodologiques	30
3.1.1 La page Internet dédiée au projet	9	5.2 Les principaux enseignements ressortis	30
3.1.2 L'adresse mail dédiée	9	5.3 Sujets abordés lors de la concertation et précisions du Département	30
3.1.3 Les autres moyens d'expression du public	9	5.3.1 La définition du projet	30
3.2 La communication pour la concertation	10	5.3.2 La sécurité et le partage des usages	32
3.2.1 Les articles de presse	10	5.3.3 Les aménagements et services souhaités	35
3.2.2 Les flyers	12	5.3.4 Le tracé	37
3.2.3 Les affiches	12	5.3.5 Les revêtements	37
3.2.4 Les posts sur les réseaux sociaux	13	5.3.6 L'environnement et le patrimoine	39
3.2.5 Le film drone	13	5.3.7 Le coût et l'entretien	40
3.2.6 Le dossier de concertation	14	5.3.8 Le cadre de vie	41
3.2.7 Les autres médias utilisés	15		
3.3 Les animations territoriales	16		
3.3.1 Entretiens avec les acteurs du territoire	16		
3.3.2 Arpentage du territoire traversé par le tracé	16		
3.3.3 Le questionnaire papier et en ligne	17		
3.3.4 Les trois journées d'animation	18		
3.3.5 L'atelier - jeu de rôle « Journalistes au fil de l'eau »	20		
3.4 Les enseignements tirés des temps d'animations	22	6. Les suites de la concertation	42
3.5 L'exposition <i>Fil rouge</i>	22	6.1 L'évolution du projet suite à la concertation	42
3.6 L'atelier thématique sur les revêtements	24	6.2 La communication sur le bilan	42
		6.3 L'organisation de la suite de la concertation	42
		7. ANNEXES	42

1. PRÉAMBULE ET CONTEXTE

1.1 LA VIA ALLIER, UN PROJET DE TERRITOIRE

1.1.1 Les perceptions et besoins

Le Schéma national des véloroutes définit, sous la numérotation V70, un itinéraire reliant le fleuve Loire au nord de Nevers à la Méditerranée au niveau de Palavas-les-Flots. Celui-ci traverse le Département du Puy-de-Dôme du nord au sud en suivant la rivière Allier.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes identifie la V70 comme un projet structurant du territoire régional; elle fait partie des six itinéraires prioritaires pour lesquels la Région intervient sur l'aménagement des infrastructures et sur la mise en tourisme.

Cet itinéraire du schéma national est le seul qui concerne le Puy-de-Dôme. Ainsi, pour la valorisation touristique, en particulier auprès des cyclotouristes itinérants, le Département est totalement dépendant de la réalisation de l'itinéraire dans les départements limitrophes (Allier et Haute-Loire) et plus globalement sur l'ensemble de l'itinéraire (en régions Occitanie et Centre-Val-de-Loire). La connexion avec d'autres itinéraires du réseau national est également un facteur déterminant de l'attractivité (citons la Loire à Vélo, la Via Fluvia, la Grande Traversée du Volcan à Vélo, la Méditerranée à vélo, etc.).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place, fin 2018, un comité d'itinéraire pour la V70 associant une quarantaine de structures dont les Régions limitrophes concernées par le tracé (Centre-Val-de-Loire et Occitanie), les Départements, les EPCI, les offices de tourisme, etc. Le comité d'itinéraire permet de coordonner les actions des maîtres d'ouvrage sur l'infrastructure et son entretien, les actions de mise en tourisme et les modalités de suivi de la fréquentation.

Ce comité d'itinéraire a approuvé la dénomination de la V70, désormais Via Allier, ainsi que son logotype décliné dans une charte graphique et une charte signalétique. Les prochains travaux vont porter notamment sur la valorisation touristique de l'itinéraire, ainsi que sur les modalités de suivi de la fréquentation.

1.1.2 Genèse du projet

Par délibération du 19 décembre 2018, le Conseil départemental a approuvé la Convention de partenariat pour la réalisation de la voie verte du Val d'Allier dans le Département du Puy-de-Dôme. Cette convention associe la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département, les EPCI concernés par les projets et le PETR* du Grand Clermont. La particularité de cette convention réside dans le fait qu'elle rassemble trois tronçons de la Via Allier soit trois secteurs d'étude : le secteur nord, le secteur centre et le secteur sud.



33 PARTENAIRES

institutionnels et associatifs impliqués dans le projet ~ ainsi que 89 exploitants agricoles concertés.



3 MÈTRES

de largeur circulaire pour tous les modes doux, mais aussi pour les ayants droit (exploitants agricoles, riverains...).



PETR* : Pôle d'équilibre territorial et rural



7 FRANCHISSEMENTS

d'affluents de la rivière Allier :
l'Artière, la Morge, le Bellon,
le Mardanson, le Glarand,
le Buron et le Coursac.



10 COMMUNES TRAVERSÉES

Pont-du-Château, Les Martres-
d'Artière, Joze, Saint-Laure,
Maringues, Luzillat, Limons,
Mons, Mariol, Saint-Priest-
Bramefant.



Les projets d'aménagement de la voie verte Via Allier ont pour principaux objectifs de :

- 1) proposer un itinéraire sécurisé et conciliant les usages notamment agricoles, de chasse et de pêche, répondant aux caractéristiques définies dans le Cahier des charges national des véloroutes, dans le prolongement du secteur centre aménagé entre Pont-du-Château et Authezat, jusqu'en limites nord et sud du département;
- 2) permettre la mise en valeur de la rivière Allier et des paysages qui l'accompagnent;
- 3) favoriser la découverte des territoires traversés, grâce aux déplacements non motorisés;
- 4) favoriser les usages récréatifs pour la population locale notamment;
- 5) développer le tourisme itinérant et les retombées économiques afférentes;
- 6) développer la mobilité douce en lien avec la démarche du Département du Puy-de-Dôme autour de la transition écologique.

1.2 LE SECTEUR NORD DE LA VIA ALLIER

Secteur nord

Pont-du-Château/Saint-Priest-Bramefant – 48 kilomètres

Dans le secteur nord du Puy-de-Dôme, la Via Allier traverse dix communes : Pont-du-Château, Les Martres-d'Artière, Joze, Saint-Laure, Maringues, Luzillat, Limons, Mons, Mariol, Saint-Priest-Bramefant.

Cinq établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont concernés par le tracé de la Via Allier : Clermont Auvergne Métropole, la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, la communauté de communes Entre Dore et Allier et la communauté de communes Plaine Limagne. Ils sont des partenaires financiers du Département, qui est le maître d'ouvrage de l'opération. Ils sont parties prenantes dans le cadre de la gouvernance et du financement, ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Un premier tracé préférentiel a été défini en décembre 2019, l'étude de sa faisabilité a été menée jusqu'à fin 2020.

Ce premier tracé a nécessité la conduite d'études et de dossiers réglementaires (autorisation environnementale, déclaration d'utilité publique, mise en compatibilité des documents d'urbanisme...), qui a démarré en 2022.

Le secteur nord est divisé en 5 parties :

Section 1 : Pont-du-Château - Joze

Le tracé débute en rive gauche de l'Allier, au niveau du stade des Vortilles, qui permet la continuité d'itinéraire avec la partie centrale de la Via Allier, aménagée par le Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Clermont entre Pont-du-Château et Authezat. Cheminant en voie partagée avec la circulation automobile dans les rues de Pont-du-Château, l'itinéraire

emprunte ensuite des chemins pour rejoindre les boisements du bord d'Allier. Il s'élève puis descend vers l'étang des Martailles, en passant sous l'A89. Le franchissement de l'Artière se fera grâce à une nouvelle passerelle, avant de poursuivre jusqu'à l'entrée sud de Joze.

Points d'intérêt : Pont-du-Château (ville-étape de la Via Allier, histoire de la batellerie sur l'Allier, espace de loisirs en bord de rivière, pont sur l'Allier...), étang des Martailles, étang des Couleyras.

Section 2 : Joze - Maringues

Après le passage dans le bourg de Joze, le tracé chemine entre les parcelles agricoles, le site d'exploitation de carrières et les plans d'eau des anciennes gravières. Il s'éloigne ainsi de l'Allier pour rejoindre l'un de ses affluents, la Morge.

Points d'intérêt : bords d'Allier et constructions en galets alluvionnaires à Joze, anciennes carrières remises en eau et bords de Morge jusqu'à Maringues.

Section 3 : Maringues – Limons

Le tracé parcourt le centre historique de Maringues, au pied des tanneries en bord de Morge, puis remonte pour traverser la RD 1093 et rejoindre le hameau des Goslards. Le franchissement de la Morge s'effectue vers le lieu-dit Sanat, pour rejoindre le hameau de Vialle. Passant ensuite par Luzillat, l'itinéraire traverse le hameau des Moussouves en direction de Limons.

Points d'intérêt : patrimoine bâti de Maringues, dont les anciennes tanneries et le pont dit « des Fainéants », bords de Morge et bords d'Allier, ancien quartier de bateliers de Vialle à Luzillat et petit patrimoine à Limons.

Section 4 : Limons

L'itinéraire traverse le bourg de Limons puis le hameau de Port de Ris sur la commune de Mons.

Points d'intérêt : accès à Puy-Guillaume, ville-étape de la Via Allier, par le pont de Limons, espace naturel sensible du Bec de Dore.

Section 5 : Mons – Saint-Priest-Bramefant

L'itinéraire passe dans le département de l'Allier sur une partie non urbanisée du territoire de la commune de Mariol, revient dans le Département du Puy-de-Dôme sur la commune de Saint-Priest-Bramefant et franchit le ruisseau du Buron. Après le franchissement du ruisseau du Coursac et le passage sous le contournement sud-ouest de Vichy, le tracé puydômois prend fin à la jonction avec la commune de Saint-Yorre à l'entrée de la base de loisirs.

Points d'intérêt : méandres de l'Allier, ruisseau du Buron, châteaux à Saint-Priest-Bramefant, vue sur les monts du Forez.



48 KILOMÈTRES

environ, depuis les portes de l'agglomération clermontoise à Pont-du-Château jusqu'à Saint-Priest-Bramefant, avant de poursuivre dans le département de l'Allier.



9 400 000 € TTC

de budget - études, acquisitions foncières et travaux (valeur 2019).



5 PARTENAIRES

financiers en appui du
Département du Puy-de-Dôme :
Région Auvergne-Rhône-
Alpes, Clermont Auvergne
Métropole, la communauté
d'agglomération Riom Limagne
et Volcans, la communauté de
communes Entre Dore et Allier,
la communauté de communes
Plaine Limagne.



9 BOÎTES

de curiosité par le collectif
d'artistes du Laboratoire
d'Humanité.

1.3 UN PROJET PENSÉ AVEC SES PARTENAIRES

Le Département a mis en place :

- ① un comité de pilotage associant les élus désignés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et les établissements publics de coopération intercommunale dont une ou plusieurs communes seront traversées par la Via Allier;
- ① un comité technique associant les techniciens des structures membres du comité de pilotage;
- ① des rencontres avec les maires des communes concernées;
- ① un groupe de travail environnement associant les structures publiques, consulaires ou associatives intéressées par les enjeux environnementaux du projet;
- ① un groupe de travail usagers associant les structures publiques, consulaires ou associatives intéressées par les enjeux d'usage du projet;
- ① des temps d'échanges, collectifs ou individuels, avec la profession agricole.

Des membres de la gouvernance ont par ailleurs envoyé des courriers et propositions pour alimenter les réflexions des instances. Ainsi, l'association Vélocité a envoyé plusieurs contributions pour l'aménagement de la Via Allier et le développement de l'usage du vélo.

Décompte des réunions et rencontres avec les partenaires financiers et techniques du projet.

Depuis le comité de pilotage n°1 du 26 juillet 2018 jusqu'au 31 octobre 2024.

Partenaires	Réunions et rencontres
Comité de pilotage (partenaires financiers)	5
EPCI	7
Communes	32
Groupes de travail environnement et/ou usagers	6
Agriculture	33
Services de l'État	5
Comité technique	6
Autres	24
Total	118

2. LE CADRE JURIDIQUE ET LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

En application des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme, le projet d'aménagement de la Via Allier – secteur nord entre Pont-du-Château et Saint-Priest-Bramefant doit faire l'objet d'une concertation préalable **associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les exploitants agricoles.**

Les modalités en ont été fixées par délibération du 3 juillet 2020, publiée le 20 juillet 2020, annexée à ce bilan.

Le Département a souhaité mettre en œuvre un processus participatif large et varié afin de recueillir les observations et les propositions du public pouvant améliorer le projet.

Afin de préserver la neutralité indispensable à cette démarche, le Département du Puy-de-Dôme a décidé de se faire accompagner par des professionnels externes et a signé un marché constitué de 2 lots distincts :

- ❶ **Lot n°1** : Animation du territoire autour du projet de voie verte ;
- ❷ **Lot n°2** : Communication et concertation réglementaire.

Le présent bilan est constitué de la compilation et de l'analyse des apports et contributions recueillis par l'ensemble de ces prestataires, soit directement, soit par l'intermédiaire du Département.

En parallèle, le Département a mené une concertation dédiée avec les agriculteurs, alimentée par un travail spécifique avec la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, ayant permis l'établissement d'un diagnostic agricole et foncier.

2.1 LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Conformément aux dispositions réglementaires, la concertation pour le projet Via Allier – secteur nord a été mise en œuvre en vue de :

- ❶ **permettre au public d'accéder aux informations pertinentes**, permettant sa participation effective ;
- ❷ **renforcer la participation du public en amont du projet**, dans des délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions, pour améliorer la qualité de celui-ci ;
- ❸ **tenir le public informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions** dans la décision d'approbation du projet.

Le projet a été soumis à concertation sur les points suivants :

- ❶ le tracé en lui-même et les adaptations locales sans remise en question de la rive choisie pour le tronçon considéré ;
- ❷ les usages souhaités en lien avec les revêtements envisageables et la réglementation applicable aux voies vertes ;
- ❸ les services non marchands pour les usagers (aires d'arrêt, informations sur le patrimoine local...) : définition des contenus et des localisations le long de l'itinéraire ;
- ❹ les possibilités de « couture » avec les bourgs et points d'intérêt à proximité de l'itinéraire ;
- ❺ les thèmes de la mixité fonctionnelle et de la cohabitation des usages, de l'économie circulaire et du développement durable ;
- ❻ etc.



2.2 MODALITÉS PRÉVUES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME

La délibération du Conseil départemental du Puy-de-Dôme du 3 juillet 2020 approuvait ce qui suit. Les modalités d'organisation de la concertation préalable prendront la forme suivante :

1 Une information préalable, comprenant :

- ④ une plaquette ou un article dans le magazine « *Puy-de-Dôme en Mouvement* » et sur le site Internet www.puy-de-dome.fr présentant le projet et annonçant l'engagement de la concertation, permettant d'informer les habitants des communes concernées et plus largement l'ensemble des habitants du département ;
- ④ le cas échéant, des articles dans les magazines d'information des différentes collectivités concernées par le projet, à leur initiative.

2 Un dossier de présentation du projet

comportant une description de sa localisation dans l'environnement, les principales caractéristiques des aménagements envisagés ainsi que les effets attendus.

Ce dossier sera mis à la disposition du public dans des conditions lui permettant d'en prendre connaissance dans un format papier ou numérique et de formuler des observations ou propositions, notamment grâce à une adresse mail dédiée au projet. Celles-ci seront enregistrées et conservées.

3 Une exposition qui sera déployée sur plusieurs sites successifs.

Elle pourra être réalisée au fur à mesure des différents temps de rencontres avec les habitants. Sa forme, facilement présentable et partageable, traduira les résultats de la démarche d'appropriation du projet, mettant aussi bien en avant les attentes des habitants que les orientations ou choix préférentiels pour le projet.

L'exposition sera présentée sur une période à définir avec les communes concernées par le tracé retenu.

4 Tout autre moyen que le Président du Conseil départemental jugera utile au bon déroulement de la concertation.

Une approche croisée des éléments techniques/factuels avec des éléments subjectifs/sensibles sera menée avec l'intervention de prestataire(s) externe(s) :

- ④ pour enrichir quantitativement et qualitativement les contributions du grand public permettant d'éclairer les choix des élus siégeant au comité de pilotage,
- ④ pour permettre un retour sur la prise en compte des contributions et sur les motivations des choix opérés.

2.3 MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES

Le Département a ajouté d'autres temps de concertation en plus de ceux de la délibération. Certains ont permis une approche plus artistique et sensible.



3. ORGANISATION DE LA CONCERTATION

Les composantes de la démarche mise en place par le Département du Puy-de-Dôme pour ce projet de la voie verte Via Allier – secteur nord sont détaillées ci-après.

3.1 LES OUTILS NUMÉRIQUES

3.1.1 La page Internet dédiée au projet

Dès juin 2021, le Département a mis en ligne une page dédiée à la Via Allier sur son site, que l'on peut retrouver ici : <https://www.puy-de-dome.fr/territoires/via-allier-la-voie-douce-de-notre-territoire-puydomois.html>

Elle englobe la totalité du tracé de la Via Allier dont le Département assure la réalisation en maîtrise d'ouvrage pour les secteurs sud et nord.

Cette page permet d'informer le visiteur, de connaître les points d'avancée de la démarche et du projet, l'agenda des événements à venir, ainsi que les nouveaux documents à disposition.

On retrouve notamment l'adresse mail créée pour recevoir les contributions du public.

Cette page évolue avec le projet, grâce à des mises à jour régulières. Elle a adopté la nouvelle charte graphique début juillet 2022.

Le sommaire s'est enrichi à la fin de l'été 2023, s'appliquant à mieux présenter les réalisations issues des démarches participatives passées et un détail par secteur.

La vocation touristique de la Via Allier est également mise en avant avec un paragraphe dédié.

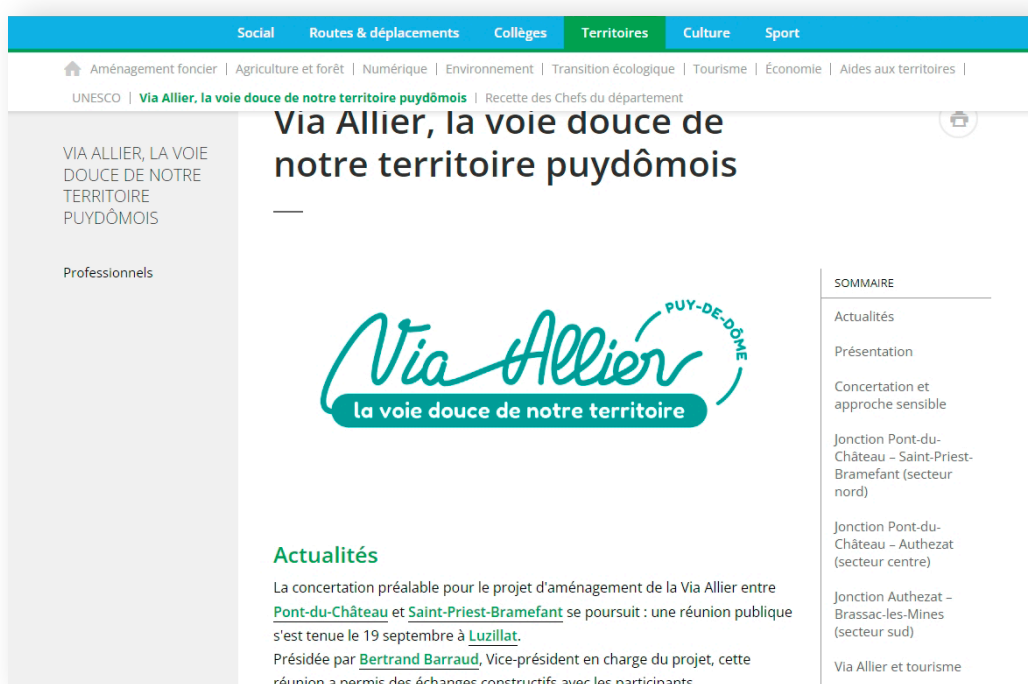
3.1.2 L'adresse mail dédiée

Comme annoncé sur la page internet précédemment présentée, le Département a mis en place une adresse mail dédiée permettant à tout un chacun d'adresser ses contributions à l'équipe en charge du projet :

projetviaallier@puy-de-dome.fr

3.1.3 Les autres moyens d'expression du public

Des contributions sont également arrivées au siège du Département par voie postale ou directement sur les boîtes mail des agents impliqués dans le projet lorsqu'ils étaient identifiés par les contributeurs.

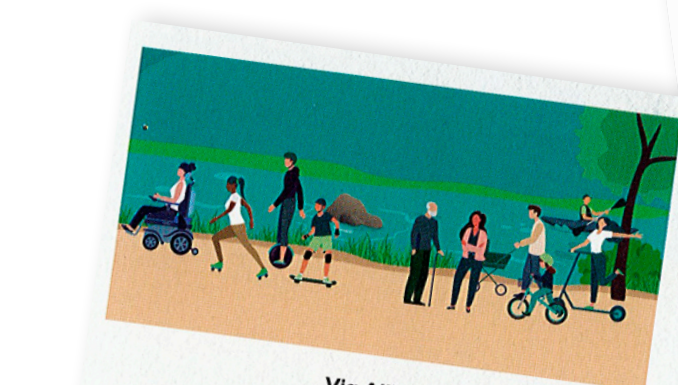


3.2 LA COMMUNICATION POUR LA CONCERTATION

3.2.1 Les articles de presse

Quelques articles de presse ont été publiés :

- Au printemps 2022, dans le n° 212 du magazine *Puy-de-Dôme en mouvement*.
- Le 15 avril 2024 dans l'édition de Riom du journal *La Montagne*.
- À l'automne 2024, dans le n° 225 du magazine *Puy-de-Dôme en mouvement*.
- En 2023 et 2024, la communauté de communes Plaine Limagne a mis en avant le projet Via Allier dans les numéros 6, 7 et 8 de son magazine *Com'Com*.



Via Allier

La concertation publique se poursuit

Le Département est engagé dans l'aménagement de la Via Allier en voie verte. Cet axe réservé aux mobilités douces comme le vélo, la marche ou les trottinettes traversera, à terme, le Puy-de-Dôme du nord au sud en suivant le val d'Allier. En continuité de l'itinéraire réalisé entre Authezat et Pont-du-Château, la concertation pour l'aménagement du secteur nord entre Pont-du-Château et Saint-Priest-Bramefant se poursuit cet automne. La cohabitation avec les riverains et avec les activités agricoles est une composante centrale de ce projet.

EXPRIMEZ-VOUS !

Une réunion publique, présidée par Bertrand Barraud, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, est organisée le 19 septembre à 19 heures, à la salle des fêtes de Luzillat. Entrée libre.

INFOS PRATIQUES

 puy-de-dome.fr
(rubrique Territoires/Via Allier)

Plus d'infos
en flashant
ce QR code



le sud
ble

ES :
à Issoire, à l'occasion
nisée par la Fédération
ourisme pour la décou-
te V70 (la Via Allier exis-
rtagée).

à Brassac-les-Mines

ISTIQUE ITINÉRANTE :
atoire d'Humanité échan-
neuf « boîtes de curio-
de son approche sensible
rière et de la Via Allier.

4 juin à Marignies, Jozé

âteau

uin sur le marché d'Issoire

26 juin à Brassac-les-Mines

ature.

BALADES DU JOURNAL
(en partenariat
avec Centre France) :
Dimanche 10 juillet
à Saint-Yvoine.

ours balisés et sécurisés (1h, 2h
mpruntant une partie du futur
à voie douce seront proposés. Les
urs seront conviés à des haltes
tives.

arrivée dans le centre bourg du village.

e 8h45 - Participation gratuite.

n : capacité de stationnement limitée.
urage est vivement conseillé.

LOISIRS ■ Le premier tronçon aménagé le long de la Morge, au Chambaron-sur-Morge, est désormais achevé

Une promenade ouverte au fil de l'eau

Le premier tronçon des aménagements réalisés le long de la Morge est ouvert. À terme, les randonneurs pourront aller jusqu'à Saint-Ignat

Jean-Baptiste Ledy

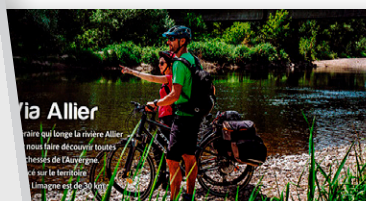
Le sentier suit le cours de la rivière, sous la frondaison des arbres. Gonflée des eaux tombées ces derniers jours, la Morge apporte une note bucolique au paysage. C'est ici, entre le Cheix-sur-Morge et La Moutade (Chambaron-sur-Morge), que Riom-Limagne et Volcans a créé le cheminement doux baptisé « Au fil de la Morge ».

Le sentier, ici, a été volontairement laissé dans son état le plus simple. Ce n'est pas comme le Thermal express, où une large voie en terre battue s'offre aux usagers à l'emplacement d'une ancienne voie ferrée. Ici, l'idée poursuivie était de garder un aspect sauvage et naturel, pour respecter le milieu. Seule ombre qui gâche cette ambiance cham-



SENTIER BUCOLIQUE. Le sentier suit la Morge, qui apporte une touche de fraîcheur et de nature aux promeneurs.

Extrait du magazine Com'Com de la communauté de communes Plaine Limagne qui a également mis en avant le projet dans ses numéros 6, 7 et 8.



Le 19 juillet dernier, Plaine Limagne fête le vélo et la mobilité douce à Saint-Priest-Bramefant. 150 participants ont pu profiter d'animations ludiques et pédagogiques le temps d'un après-midi.

Petits et grands ont déambulé entre jeux géants en bois, manèges écots, escape game, exposition photographique et Laser

Gams. Ils se sont également challengés sur un défi Tour de France et sur un vélo smoothie.

À cette occasion, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a sensibilisé et consulté le public, via des animations, sur le prochain aménagement de la Via Allier entre Marignies et Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Suite au succès rencontré en 2022, Plaine Limagne a renouvelé l'opération Vélimagne en 2023.

Pour cette deuxième édition, les habitants de la communauté de communes ont pu bénéficier d'une aide s'élevant jusqu'à 200 € pour l'achat d'un vélo classique, d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo cargo, neuf ou d'occasion. Une soixantaine d'habitants a bénéficié de ce coup de pouce pour se lancer dans la mobilité décarbonée et active.

Le 19 juillet dernier, Plaine Limagne fête le vélo et la mobilité douce à Saint-Priest-Bramefant. 150 participants ont pu profiter d'animations ludiques et pédagogiques le temps d'un après-midi.

Petits et grands ont déambulé entre jeux géants en bois, manèges écots, escape game, exposition photographique et Laser

Gams. Ils se sont également challengés sur un défi Tour de France et sur un vélo smoothie.

À cette occasion, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a sensibilisé et consulté le public, via des animations, sur le prochain aménagement de la Via Allier entre Marignies et Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Suite au succès rencontré en 2022, Plaine Limagne a renouvelé l'opération Vélimagne en 2023.

Pour cette deuxième édition, les habitants de la communauté de communes ont pu bénéficier d'une aide s'élevant jusqu'à 200 € pour l'achat d'un vélo classique, d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo cargo, neuf ou d'occasion. Une soixantaine d'habitants a bénéficié de ce coup de pouce pour se lancer dans la mobilité décarbonée et active.

Le 19 juillet dernier, Plaine Limagne fête le vélo et la mobilité douce à Saint-Priest-Bramefant. 150 participants ont pu profiter d'animations ludiques et pédagogiques le temps d'un après-midi.

Petits et grands ont déambulé entre jeux géants en bois, manèges écots, escape game, exposition photographique et Laser

Gams. Ils se sont également challengés sur un défi Tour de France et sur un vélo smoothie.

À cette occasion, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a sensibilisé et consulté le public, via des animations, sur le prochain aménagement de la Via Allier entre Marignies et Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Suite au succès rencontré en 2022, Plaine Limagne a renouvelé l'opération Vélimagne en 2023.

Pour cette deuxième édition, les habitants de la communauté de communes ont pu bénéficier d'une aide s'élevant jusqu'à 200 € pour l'achat d'un vélo classique, d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo cargo, neuf ou d'occasion. Une soixantaine d'habitants a bénéficié de ce coup de pouce pour se lancer dans la mobilité décarbonée et active.

Le 19 juillet dernier, Plaine Limagne fête le vélo et la mobilité douce à Saint-Priest-Bramefant. 150 participants ont pu profiter d'animations ludiques et pédagogiques le temps d'un après-midi.

Petits et grands ont déambulé entre jeux géants en bois, manèges écots, escape game, exposition photographique et Laser

Gams. Ils se sont également challengés sur un défi Tour de France et sur un vélo smoothie.

À cette occasion, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a sensibilisé et consulté le public, via des animations, sur le prochain aménagement de la Via Allier entre Marignies et Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Suite au succès rencontré en 2022, Plaine Limagne a renouvelé l'opération Vélimagne en 2023.

Pour cette deuxième édition, les habitants de la communauté de communes ont pu bénéficier d'une aide s'élevant jusqu'à 200 € pour l'achat d'un vélo classique, d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo cargo, neuf ou d'occasion. Une soixantaine d'habitants a bénéficié de ce coup de pouce pour se lancer dans la mobilité décarbonée et active.

Le 19 juillet dernier, Plaine Limagne fête le vélo et la mobilité douce à Saint-Priest-Bramefant. 150 participants ont pu profiter d'animations ludiques et pédagogiques le temps d'un après-midi.

Petits et grands ont déambulé entre jeux géants en bois, manèges écots, escape game, exposition photographique et Laser

Gams. Ils se sont également challengés sur un défi Tour de France et sur un vélo smoothie.

À cette occasion, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a sensibilisé et consulté le public, via des animations, sur le prochain aménagement de la Via Allier entre Marignies et Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Suite au succès rencontré en 2022, Plaine Limagne a renouvelé l'opération Vélimagne en 2023.

Pour cette deuxième édition, les habitants de la communauté de communes ont pu bénéficier d'une aide s'élevant jusqu'à 200 € pour l'achat d'un vélo classique, d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo cargo, neuf ou d'occasion. Une soixantaine d'habitants a bénéficié de ce coup de pouce pour se lancer dans la mobilité décarbonée et active.

Le 19 juillet dernier, Plaine Limagne fête le vélo et la mobilité douce à Saint-Priest-Bramefant. 150 participants ont pu profiter d'animations ludiques et pédagogiques le temps d'un après-midi.

Petits et grands ont déambulé entre jeux géants en bois, manèges écots, escape game, exposition photographique et Laser

Gams. Ils se sont également challengés sur un défi Tour de France et sur un vélo smoothie.

À cette occasion, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a sensibilisé et consulté le public, via des animations, sur le prochain aménagement de la Via Allier entre Marignies et Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Suite au succès rencontré en 2022, Plaine Limagne a renouvelé l'opération Vélimagne en 2023.

Pour cette deuxième édition, les habitants de la communauté de communes ont pu bénéficier d'une aide s'élevant jusqu'à 200 € pour l'achat d'un vélo classique, d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo cargo, neuf ou d'occasion. Une soixantaine d'habitants a bénéficié de ce coup de pouce pour se lancer dans la mobilité décarbonée et active.

Le 19 juillet dernier, Plaine Limagne fête le vélo et la mobilité douce à Saint-Priest-Bramefant. 150 participants ont pu profiter d'animations ludiques et pédagogiques le temps d'un après-midi.

Petits et grands ont déambulé entre jeux géants en bois, manèges écots, escape game, exposition photographique et Laser

Gams. Ils se sont également challengés sur un défi Tour de France et sur un vélo smoothie.

À cette occasion, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a sensibilisé et consulté le public, via des animations, sur le prochain aménagement de la Via Allier entre Marignies et Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Suite au succès rencontré en 2022, Plaine Limagne a renouvelé l'opération Vélimagne en 2023.

Pour cette deuxième édition, les habitants de la communauté de communes ont pu bénéficier d'une aide s'élevant jusqu'à 200 € pour l'achat d'un vélo classique, d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo cargo, neuf ou d'occasion. Une soixantaine d'habitants a bénéficié de ce coup de pouce pour se lancer dans la mobilité décarbonée et active.

Le 19 juillet dernier, Plaine Limagne fête le vélo et la mobilité douce à Saint-Priest-Bramefant. 150 participants ont pu profiter d'animations ludiques et pédagogiques le temps d'un après-midi.

Petits et grands ont déambulé entre jeux géants en bois, manèges écots, escape game, exposition photographique et Laser

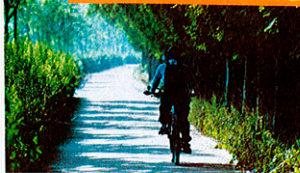
Gams. Ils se sont également challengés sur un défi Tour de France et sur un vélo smoothie.

À cette occasion, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a sensibilisé et consulté le public, via des animations, sur le prochain aménagement de la Via Allier entre Marignies et Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Suite au succès rencontré en 2022, Plaine Limagne a renouvelé l'opération Vélimagne en 2023.

Pour cette deuxième édition, les habitants de la communauté de communes ont pu bénéficier d'une aide s'élevant jusqu'à 200 € pour l'achat d'un vélo classique, d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo cargo, neuf ou d'occasion. Une soixantaine d'habitants a bénéficié de ce coup de pouce pour se lancer dans la mobilité décarbonée et active.

TOUS À VÉLO !



De Nevers à Langogne à vélo ? Ce sera bientôt possible avec la future Via Allier (v70). Le projet mené conjointement par Plaine Limagne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département du Puy-de-Dôme verra le jour d'ici 2026 avec l'ouverture du premier tronçon Jozé-Marignies en 2025. La véloroute rejoindra ensuite Vichy via le pont de St-Yorre. Une autre véloroute verra également le jour en

2025 le long de la Morge pour rejoindre Riom et les Volcans d'Auvergne (projet porté par Riom-Limagne et Volcans). Au carrefour de ses routes, à Marignies, Plaine Limagne va créer une Maison de la Rivière pour offrir des services aux cyclistes et permettre aux touristes et aux habitants de (re-)découvrir le territoire par le prisme de ses rivières (Allier et Morge). Rendez-vous donc en 2025 !

3.2.2 Les flyers

Deux flyers ont été diffusés durant la concertation. Le premier effectuait la promotion des trois animations du secteur nord qui ont eu lieu durant l'été 2023.



Le deuxième flyer a été distribué pour promouvoir l'animation « Journalistes au fil de l'eau » qui a eu lieu le 16 septembre 2023.



3.2.3 Les affiches

Sur le même modèle que les flyers, des affiches A3 ont été élaborées pour communiquer sur les trois journées d'animations de l'été 2023 et sur l'animation « Journalistes au fil de l'eau » qui a eu lieu le 16 septembre 2023.

Une affiche a aussi été réalisée pour promouvoir la réunion publique de septembre 2024.



3.2.4 Les posts sur les réseaux sociaux

Sept posts Facebook du Département du Puy-de-Dôme ont été publiés pour communiquer sur la concertation du secteur nord.

3.2.5 Le film drone

Un film sur le tracé de la Via Allier secteur nord a été tourné par drone par une agence spécialisée en 2024, à la demande du Département. Il présente le tracé et les points d'intérêt particuliers qui le ponctuent.

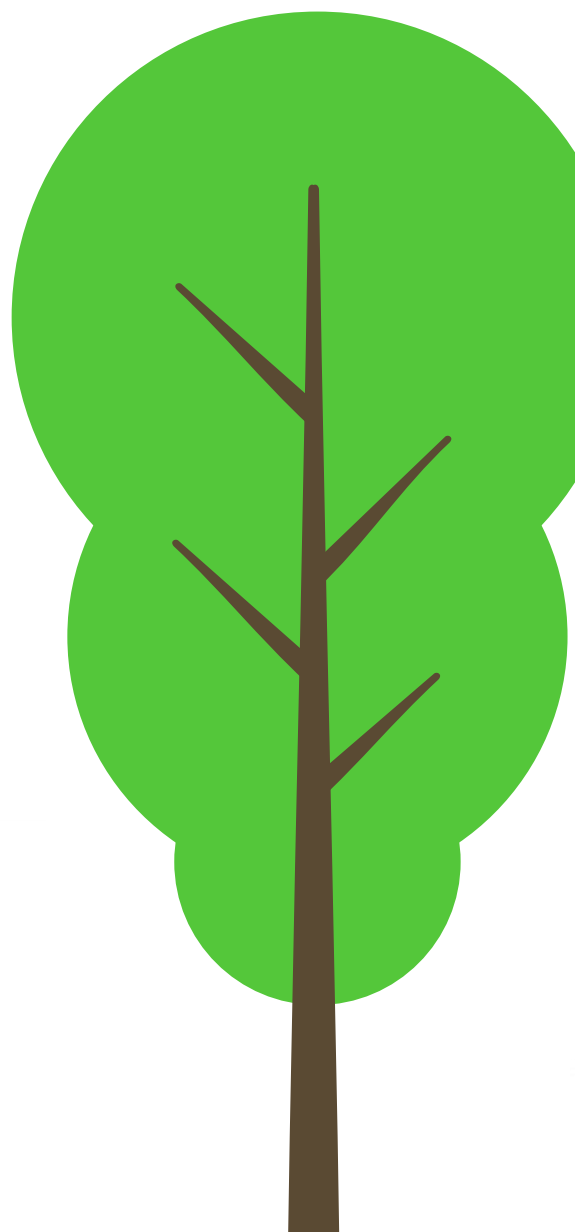
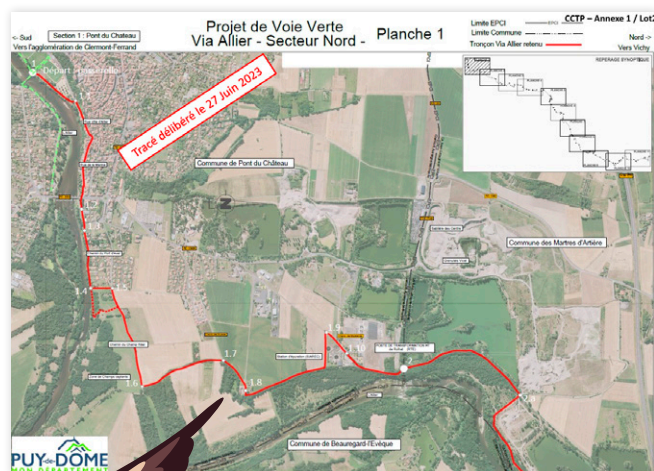
Il a été diffusé lors de la réunion publique du 19 septembre 2024.



3.2.6 Le dossier de concertation

Un dossier de concertation publique pour le projet Via Allier secteur nord a été mis en ligne sur le site du Conseil départemental à cette adresse : https://www.puy-de-dome.fr/fileadmin/user_upload/Via_Allier_nord_-_Livret.pdf

Il a également été diffusé, sous format papier, à l'ensemble des conseillers départementaux et dans les mairies et les communautés de communes concernées.



3.2.7 Les autres médias utilisés

Outre la parution sur l'agenda du site Internet, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a diffusé l'information de l'animation du 16 septembre 2023 à Maringues via d'autres sites :

- ❶ celui de l'AF3V en 2023, l'Association française des véloroutes et voies vertes (AF3V) dans le cadre de la Fête des voies vertes ;
- ❷ la page de l'agenda des Journées européennes du patrimoine dont la thématique 2023 était le patrimoine du sport.

Journée des journalistes au fil de l'eau : mobilités d'hier et de demain autour du projet Via Allier dans le Puy-de-Dôme

Cette animation propose aux participants de jouer à un jeu de rôle de type *serious-game*, en se mettant dans la peau de journalistes et d'imaginer les aventures fictionnelles de l'aménagement de la Via Allier et de ses usages...

Glissez-vous dans la peau d'un journaliste de terrain, enquêtez sur les mobilités d'hier et de demain, rédigez votre journal de la Via Allier et contribuez à la réalisation d'une grande exposition itinérante !

Tout savoir sur Via Allier (puy-de-dome.fr) < <https://www.puy-de-dome.fr/territoires/via-allier.html> >

Les mairies des communes de Pont-du-Château et Limons ont également communiqué sur la réunion publique du 19 septembre 2024. La commune de Limons a fait un post sur sa page Facebook et la commune de Pont-du-Château a partagé l'information sur la plateforme Intramuros.

3.3 LES ANIMATIONS TERRITORIALES

3.3.1 Entretiens avec les acteurs du territoire

Une diversité d'acteurs représentant des composantes du territoire particulièrement concernées par le projet d'aménagement a été interrogée. Ces entretiens ont permis de recueillir leur vision des enjeux relatifs à ce projet et les points importants à prendre en compte dans le cadre de la démarche d'animation territoriale. Ces rencontres ont également été l'occasion d'échanger sur les secteurs et/ou sites intéressants vis-à-vis des caractéristiques et enjeux territoriaux, pouvant ainsi constituer des supports pour la démarche d'animation.

Les entretiens préalables réalisés pour les secteurs sud et nord de la Via Allier sont rappelés ci-après :

- ① Maison du Tourisme du Livradois-Foréz (technicien) - 17 août 2022;
- ① Mond'Arverne Communauté (élu) - 18 août 2022;
- ① Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme (technicien) - 24 août 2022;
- ① Associations d'usagers : Fédération départementale de cyclotourisme, Vélocité 63, Fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme, Comité de randonnée pédestre du Puy-de-Dôme, Fédération départementale de randonnée pédestre - 24 et 30 août 2022;
- ① Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et communauté de communes Entre Dore et Allier (élus et techniciens) - 31 août 2022;
- ① Clermont Auvergne Métropole (technicien) fin août 2022;
- ① Syndicat mobilité (technicien) - 2 septembre 2022;
- ① Communauté de communes Plaine Limagne (entretien collectif élus et techniciens) 3 septembre 2022;
- ① Commune de Pont-du-Château (entretien collectif élus) - 3 septembre 2022;

- ① Associations de protection de l'environnement : Conservatoire des espaces naturels, Société d'histoire naturelle Alcide-d'Orbigny, Ligue pour la protection des oiseaux (entretien collectif technicien) - 3 septembre 2022;

- ① Agglo Pays d'Issoire (technicien) - 3 septembre 2022;

- ① Région Auvergne-Rhône-Alpes (technicien) 6 septembre 2022;

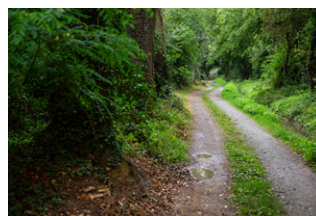
- ① Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Puy-de-Dôme (techniciens) 6 septembre 2022.

3.3.2 Arpentage du territoire traversé par le tracé

Durant l'été 2023, un binôme photographe/paysagiste urbaniste a arpenté le terrain en suivant les tracés et variantes proposées pour la future voie verte entre Pont-du-Château et Saint-Priest-Bramefant.

Cet arpentage a notamment permis de réaliser plusieurs sessions de prises de vues photographiques, utilisées lors des animations et intégrées dans l'exposition *Fil rouge* présentée ci-après, en complément des productions des participants aux animations.

Ce travail de repérage d'enjeux a été complété grâce à l'étude menée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Urbanisme Environnement du Puy-de-Dôme en 2022 sur les enjeux paysagers et patrimoniaux des territoires traversés.



*Relevés d'arpentage
juin/juillet 2023.*

3.3.3 Le questionnaire papier et en ligne

Un questionnaire en ligne a été ouvert du 07/06/2023 au 16/08/2023, en parallèle des autres activités.

Ses objectifs sont multiples :

- 1 Recueillir des informations sur les usages actuels :**
 - les usages et habitudes des personnes en lien avec l'activité agricole et la rivière,
 - leur usage des modes doux et en particulier leur pratique du vélo.
- 2 Informer sur le projet de voie verte, notamment en le distinguant de la Via Allier actuellement jalonnée sur routes départementales.**
- 3 Recueillir le regard des répondants sur le projet de voie verte le long de l'Allier :**
 - plus-value du projet,
 - craintes ou risques,
 - attentes (de services, interconnexions, etc.).

Ce questionnaire de 8 pages a été imprimé en format papier et mis à disposition durant les animations, qui sont détaillées dans les pages suivantes. La majorité des questionnaires remplis (95 %) l'ont été durant ces animations.

L'enquête
Via Allier
Le projet de voie verte de la vallée de l'Allier
du 7 juin au 6 septembre
PUY-DE-DÔME
N°1 DÉPARTEMENT

Ce questionnaire vise à mieux comprendre vos attentes, vos besoins et vos suggestions en vue des futurs aménagements en voie verte de la véloroute V70 (Via Allier).

Pour moi, longer la rivière Allier c'est ...
(plusieurs réponses possibles)

1 ☐ En train	2 ☐ En voiture	3 ☐ A vélo
4 ☐ A pied	5 ☐ En tracteur	6 ☐ En canoë
7 ☐ En moto ou en quad	8 ☐ A cheval	9 ☐ En fauteuil roulant
10 ☐ En rêvant, parce que je ne peux pas me déplacer	11 ☐ Je ne souhaite pas le préciser	☐ Autre



3.3.4 Les trois journées d'animation

Trois animations ont été organisées pour rencontrer directement les habitants et leur offrir la possibilité de s'informer et de s'exprimer sur le projet.

- ❶ La première a eu lieu le **11 juin 2023** à Pont-du-Château à l'occasion d'un rendez-vous sportif et festif.
- ❷ La deuxième s'est déroulée le **19 juillet 2023** à Saint-Priest-Bramefant, dans le cadre d'une Journée vélo et mobilité douce organisée par la communauté de communes Plaine Limagne à l'occasion du passage du Tour de France Femmes.
- ❸ La troisième et dernière animation a eu lieu le **29 juillet 2023** à Lezoux, sur le marché.



Chaque animation se matérialisait sous la forme de plusieurs stands riches en supports d'informations, tels que :

- ❶ **Le stand « VOIE ET VOIR »** : Informations sur le projet (animé par le Département du Puy-de-Dôme), restitution du Cabinet de curiosités et du travail artistique réalisé par le Laboratoire d'Humanité, informations sur les autres stands et présentation du questionnaire à remplir.
- ❷ **Le questionnaire** était à renseigner au fil du parcours ou à la fin, après avoir pu échanger sur les différents aspects du projet.
- ❸ **À travers quizz** : invitation à participer au « jeu de l'oie » consistant à explorer différents volets du questionnaire.
- ❹ **Mobil'idées** : ce stand, notamment le vélo-bureau créé par l'association d'insertion Avenir, avait vocation à susciter des questions et suggestions des personnes sur différents aspects en lien avec la voie verte (lien à l'eau, voie verte et agriculture, usages sur la voie verte, etc.).
- ❺ **La tente du futur** : ce stand proposait aux participants de dessiner la future voie verte, dans le paysage et par rapport à ce qui leur importe (éléments bâtis, naturels par exemple). L'animation « La tente du futur » n'ayant pas pu être proposée (car devant être en lien avec le tracé), nous avons mis à disposition un petit stand de dessin pour inviter les participants à proposer des idées sur la future voie verte. Ce sont essentiellement des enfants qui ont pris part à cet atelier.



2



5



2



2



4



3



3

3.3.5 L'atelier - jeu de rôle « Journalistes au fil de l'eau »

L'atelier « Journalistes au fil de l'eau » s'est déroulé le 16 septembre 2023 à Maringues. Son objectif était de permettre aux participants de s'informer sur le projet mais aussi d'exprimer leurs avis et leurs réflexions autour des thématiques liées au projet :

- ❶ la multiplicité des usages et enjeux,
- ❷ l'avenir de la Via Allier : ce que pourrait être la voie verte demain sur le territoire, au sens large (quelle vie autour, quels services, quelles futures réalités).

Sous la forme d'un jeu de rôle représentant une agence de presse, il était proposé aux participants quatre espaces participatifs :

- 1 L'espace accueil :** principalement animé par le Département, il a permis de présenter à nouveau le cabinet de curiosités du Laboratoire d'Humanité, ainsi que les supports d'information sur le projet.

- 2 Le mur d'investigation :** invitant les participants à jouer les journalistes, il leur était mis à disposition une zone de 7 mètres linéaires de supports d'information divers sur les retombées du projet, à partir :

- ❶ des réflexions, commentaires, avis recueillis lors des animations précédentes et dans le questionnaire (sous forme de verbatim, de graphiques illustrant les réponses au questionnaire, etc.);
- ❷ de divers documents et photos illustrant des plus-values du projet telles qu'identifiées lors des animations (flyer sur tel site patrimonial, telle activité douce, etc.).

Cet espace permettait d'ouvrir un temps d'échange sur les thèmes et les enjeux pluriels de ce projet d'aménagement.

- 3 Les bureaux de presse :** Cette séquence « jeu de rôles » transformait les animateurs en responsables des services de presse et les participants en journalistes devant rédiger des articles de presse en vue d'imaginer la voie verte de demain.



4 Les éditions : un ensemble de panneaux représentaient diverses thématiques de journaux (chaque journal se rapportant à un aspect/enjeu associé à la voie verte, relatif par exemple au patrimoine ou à l'économie).

Les participants pouvaient ainsi accrocher leurs articles dans le « journal » de leur choix, permettant ensuite de retenir pour l'exposition Fil rouge :

- les thèmes clés d'enjeux, à savoir les craintes en termes de qualité et de sécurité de l'aménagement ainsi que les atouts économiques que pourrait apporter le projet;
- les thèmes a contrario dont les enjeux ne sont pas perçus par les participants (connexions entre les territoires, les nouveaux rapports ville-campagne).

Les titres des faux journaux étaient les suivants : *Tourisme & Patrimoine; Journal du Monde Agricole; Mobilités Magazine; Aménagements – Travaux, embellissement & confort de la Voie Verte; Les Économiques et circuits courts; Écologie & paysages; La Presse de la Rivière; Villes Campagnes, les nouveaux rapports.*

Ainsi au fil de la journée, les passants accrochaient leurs articles dans le « journal » de leur choix, inspirant les nouveaux joueurs au fur et à mesure de l'arrivée. Ceux ne souhaitant pas rédiger d'articles pouvaient tout de même échanger, entre eux ou avec l'équipe d'animation, en lisant les articles rédigés. Cette animation a été un succès et a permis la participation de nombreuses familles.





3.4 LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES TEMPS D'ANIMATIONS

Quelques informations à retenir de la concertation :

- ① des visions très positives, rarement opposées au projet pour les simples usagers, mais pour les riverains, des besoins et des attentes plurielles, parfois antagonistes ;
- ② un public intéressé mais peu mobilisé ;
- ③ de fortes attentes sur la réalisation proche des aménagements.

3.5 L'EXPOSITION FIL ROUGE

L'exposition *Fil rouge*, qui avait servi de support d'animation lors de la concertation du secteur sud de la Via Allier, a été réutilisée comme support d'échange que les habitants pouvaient compléter lors des trois journées d'animations.

Divisée en 8 kakémonos, elle permettait une représentation visuelle des informations clés du projet de la Via Allier, des animations réalisées et des grands thèmes ressortis lors des entretiens, des questionnaires et de ces animations, ainsi que les questionnements, les remarques et les points de vigilance.

À l'issue des trois journées d'animations de l'été 2023, il a été décidé de compléter l'exposition préexistante pour en faire un outil ressource complet et autoportant en vue des concertations et de l'enquête publique à venir.

Ainsi, trois kakémonos ont été ajoutés :

- 1 **Le premier kakémono** : « Une voie douce du nord au sud » introduisant l'exposition présente deux cartes, synthétisant :
 - ① les tracés des secteurs nord et sud illustrant des points clés des territoires traversés à prendre en compte pour amélioration (secteurs naturels à préserver, sécurité routière, etc.) ou valorisation (patrimoines commerces, paysages, intermodalité, etc.). Ces éléments sont une synthèse des terrains arpentés, des études réalisées et de l'écoute des habitants ;
 - ② des photographies des différents secteurs pour synthétiser ces éléments clés du parcours ;
 - ③ des nuages des mots recueillis dans les questionnaires des secteurs nord concernant les attentes exprimées en matière de développement touristique, de mobilité du quotidien, de valorisation du patrimoine, de découverte de l'environnement, etc.



2 L'avant-dernier kakémono : « regards d'habitants en jeux » présente la sélection d'articles du jeu de rôle « Journalistes au fil de l'eau » mené sur le secteur nord à Maringues.

3 Le dernier kakémono, qui est un panneau conclusif nommé « Tous engagés », essentiellement informatif et qui vise à clarifier :

- ④ la démarche des animations d'où sont issus les éléments de cette exposition,
- ④ les étapes de rencontres des habitants suivantes,
- ④ les étapes d'engagement des parties prenantes plurielles de ce projet.

L'exposition *Fil rouge* a été présentée au public à plusieurs reprises :

- ④ lors de l'animation « Journalistes au fil de l'eau » du 16 septembre 2023 à Maringues,
- ④ dans le cadre du festival *Mon demain à Maringues* les 1^{er} et 2 juin 2024 (stand de la communauté de communes Plaine Limagne),
- ④ lors de la réunion publique du 19 septembre 2024 à Luzillat,
- ④ dans le cadre des Balades Remarquables organisées le 29 septembre 2024 sur la commune de Pont-du-Château.



3
Kakémono n°10



3.7 L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION AVEC LA PROFESSION AGRICOLE

Depuis 2021, la concertation avec le monde agricole fait l'objet d'une multitude de rencontres et d'échanges :

- ❶ **Février - Mars 2021** : rencontres en présentiel coanimées par la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme : 100 exploitants ont été invités sur 6 réunions, chacune comprenant deux temps : une présentation générale du projet puis un travail sur cartographie par secteur. Ces rencontres avec les exploitants avaient pour but d'échanger sur le projet, de recueillir leurs observations sur celui-ci, de définir avec eux les usages et niveaux de fréquentation des chemins agricoles destinés à devenir voie verte et enfin d'étudier les secteurs nécessitant le maintien d'un co-usage et ses modalités. Le diagnostic foncier et agricole a été établi par la Chambre d'agriculture sur la base des informations recueillies.
- ❷ **Septembre - Octobre 2021** : réunions complémentaires de concertation agricole avec visite terrain, en présence des maires et élus des EPCI (secteurs de Joze, Maringues et de Luzillat).
- ❸ **Deuxième semestre 2022** : réunions de concertation complémentaires dans les secteurs de Maringues, Limons et Saint-Priest-Bramefant.
- ❹ **24 novembre 2022** : à l'issue de l'étude comparative des tracés, les éléments d'analyse ont été présentés aux exploitants agricoles.

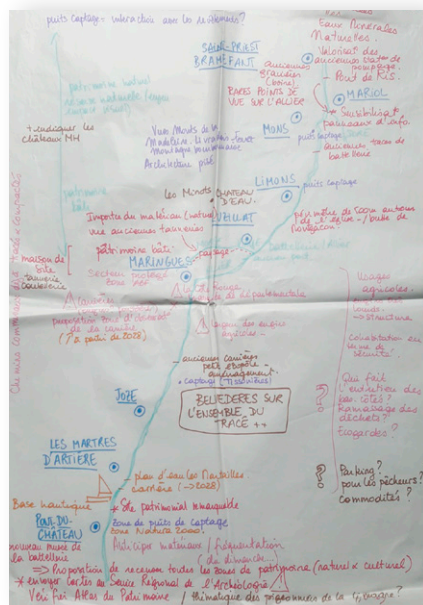
Le déroulé exhaustif de la concertation avec la profession agricole est présenté dans le tableau situé en section 4.3.



3.6 L'ATELIER THÉMATIQUE SUR LES REVÊTEMENTS

Le Département du Puy-de-Dôme a tenu à réunir les maires des communes concernées par le tracé et les représentants des associations mobilisées dans les groupes de travail environnement et usagers, afin de discuter des revêtements de la Via Allier.

Cet atelier s'est déroulé à Joze le 23 mai 2024 et a permis aux 32 participants, répartis en petits groupes, d'aborder 4 thématiques : insertion paysagère et patrimoine, coût et entretien, impacts sur l'environnement et usages.



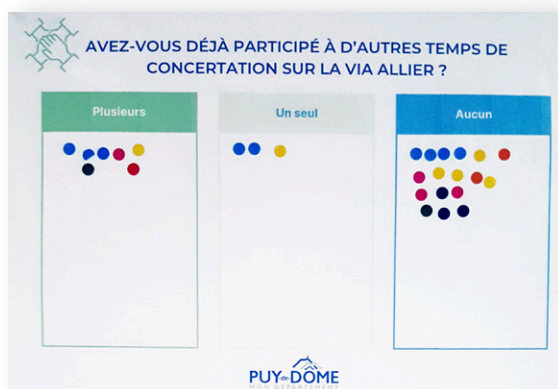
Synthèse de la production des groupes de travail « Paysage ».



3.8 LA RÉUNION PUBLIQUE

Une réunion publique s'est déroulée jeudi 19 septembre 2024 de 19h à 21h à la salle des fêtes de Luzillat.

Les participants provenaient de dix communes différentes, principalement de Limons et Luzillat. Plus de la moitié des personnes présentes avaient déjà participé à un temps de d'animation ou de concertation sur le projet Via Allier.



3.9 AUTRE CONCERTATION LIÉE AU PROJET : LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

Un dossier de concertation publique a été mis à la disposition du public, du 16 septembre au 18 octobre 2024, concernant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme pour les communes de Joze, Maringues et Luzillat. Cette mise en compatibilité est nécessaire pour permettre la mise en œuvre du projet.

Les objectifs de cette concertation étaient de :

- ① présenter les modifications prévues dans les documents d'urbanisme actuels;
- ② assurer l'information et la participation du public sur ces modifications;
- ③ recueillir les remarques, observations et propositions pour lui apporter des réponses.



4. BILAN QUANTITATIF

4.1 NOMBRE DE PARTICIPANTS

Plus de **365 personnes** au total ont été rencontrées lors des différentes démarches participatives autour de la Via Allier sur le secteur nord, ce qui a permis la collecte de nombreux éléments, en particulier sur les attentes des différents publics.

4.2 NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR ACTION

Les trois animations autour du futur tracé ont réuni **170 personnes** :

- 📍 11 juin 2023 à Pont-du-Château : **70 participants**,
- 📍 19 juillet 2023 à Saint-Priest-Bramefant : **une soixantaine d'enfants et peu d'adultes**,
- 📍 29 juillet 2023 à Lezoux : **une trentaine de personnes**.

7 juin au 16 août 2023 – Le questionnaire sur les usages comptabilise **103 réponses**.

18 septembre 2023 – Atelier - jeu de rôle « Journalistes au fil de l'eau » à Maringues : **une vingtaine de participants**.

23 mai 2024 – Atelier revêtements : **32 participants**.

19 septembre 2024 – Réunion publique : **40 participants**.

4.3 LES TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE MONDE AGRICOLE

Le Département, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, a organisé dans un premier temps les réunions nécessaires à l'établissement d'un diagnostic foncier et agricole. Dans un second temps, les échanges ont été poursuivis, notamment sur le terrain et en présence des élus des communes concernées, pour examiner les situations au cas par cas et définir les solutions à proposer.



Recensement des rencontres agriculteurs

Recensement des rencontres agriculteurs			Président et/ou vice-président CD 63*		Président/élus EPCI**		Maire/élus communes		Chambre d'agriculture 63		Agriculteurs		Autres		Services du CD 63*	
Date	Objet	Lieu														
08/01/2021	Présentation étude de faisabilité	CD 63														
26/02/2021	Concertation agriculteurs Pont-du-Château/ Les Martres-d'Artière	LES MARTRES-D'ARTIÈRE														
26/02/2021	Concertation agriculteurs Joze	JOZE														
04/03/2021	Concertation agriculteurs Maringues	MARINGUES														
04/03/2021	Concertation agriculteurs Luzillat	LUZILLAT														
11/03/2021	Concertation agriculteurs Limons	LIMONS														
11/03/2021	Concertation agriculteurs Mons/Mariol/Saint-Priest-Bramefant	SAINT-PRIEST-BRAME-FANT														
26/03/2021	Réunion de travail	CD 63														
23/09/2021	Réunion de travail	CD 63														
26/10/2021	Concertation agriculteurs Luzillat nord	LUZILLAT														
26/10/2021	Concertation agriculteurs Luzillat sud	LUZILLAT														
27/10/2021	Concertation agriculteurs Maringues Les Goslards	LUZILLAT														
27/10/2021	Concertation agriculteurs Joze/Maringues	JOZE														
26/04/2022	Réunion de travail	CD 63														
28/04/2022	Réunion syndicat agricole	CD 63														
18/05/2022	Réunion de travail	CD 63														
22/06/2022	Réunion de travail avec Limagrain	ENNEZAT														
08/07/2022	Réunion de travail	AUBIÈRE														
19/07/2022	Concertation agriculteurs Maringues	MARINGUES														
19/09/2022	Concertation agriculteurs Limons/Les Moussouves	LIMONS														
26/09/2022	Concertation agriculteurs Saint-Priest-Bramefant/ Le Buron	SAINT-PRIEST-BRAME-FANT														

Date	Objet	Lieu	Président et/ou vice-président CD 63*						
			Président/élus EPCI**	Maire/élus communes	Chambre d'agriculture 63	Agriculteurs	Autres	Services du CD 63*	
10/11/2022	Réunion de travail	CD 63							
24/11/2022	Réunion de restitution du diagnostic agricole	LUZILLAT							
09/03/2023	Réunion de travail	CD 63							
18/10/2023	Réunion de terrain	JOZE							
22/05/2024	Réunion de terrain	JOZE ET MARINGUES							
22/05/2024	Réunion de terrain	JOZE							
04/06/2024	Présentation du protocole départemental d'indemnisation des exploitants agricoles	MARINGUES							
18/06/2024	Réunion de terrain	JOZE							
20/06/2024	Réunion de terrain	MARINGUES							
04/09/2024	Réunion de terrain	JOZE							
13/09/2024	Réunion de travail avec Limagrain	SAINT-BEAUZIRE							
19/09/2024	Réunion publique	LUZILLAT							

*Conseil départemental du Puy-de-Dôme

**Établissement public de coopération intercommunale



4.4 FRÉQUENTATION DE LA PAGE PROJET SUR LE WEB

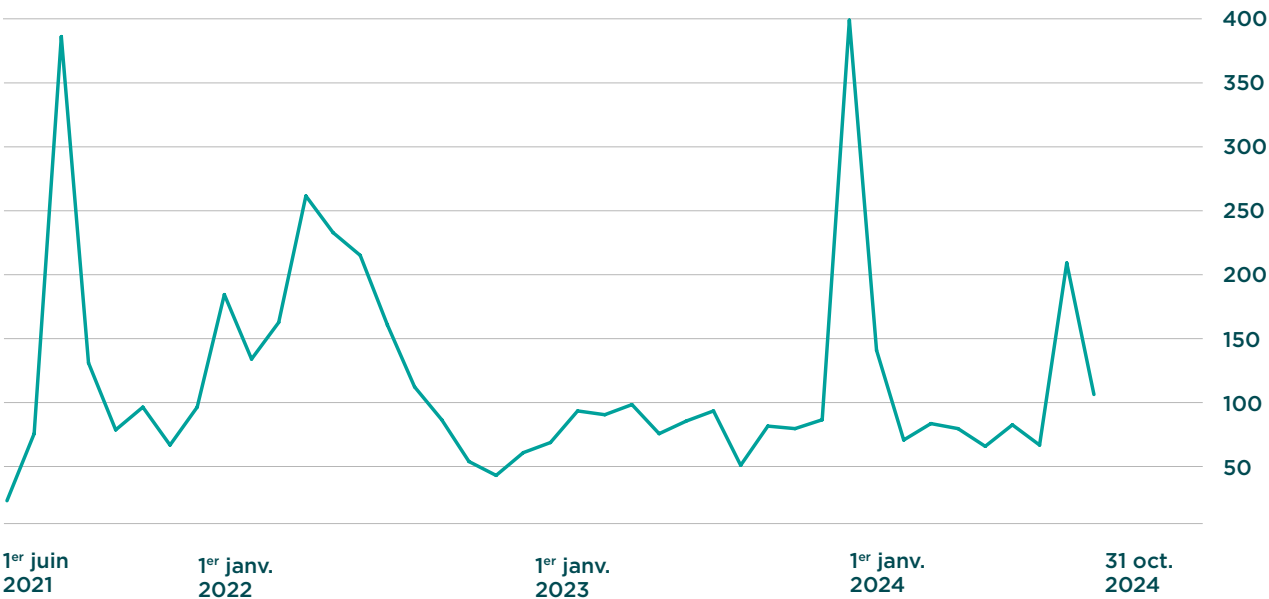
Sur le site du Département, on peut relever quelques chiffres, à titre d'exemple :

4.5 CONTRIBUTIONS PAR COURRIER ET PAR MAIL

Nombre de courriers reçus : 7

Nombre de mails reçus : 8

Nombre de vues de la page projet (présentant le secteur nord et le secteur sud) entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 octobre 2024.



Au total, entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 octobre 2024, la page comptabilise un total de 4 782 vues.

	En 2021 (à partir du 1 ^{er} juin)	En 2022	En 2023	En 2024 (jusqu'au 31 octobre)	Total
Nombre de vues	843	1721	934	1 284	4 782

5. BILAN QUALITATIF

5.1 PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Synthétisé par thématiques abordées lors de l'ensemble des temps de concertation, le présent bilan intègre également l'analyse du questionnaire sur les usages et les besoins en lien avec le projet Via Allier secteur nord ainsi que les contributions reçues par courrier.

5.2 LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS RESSORTIS

Le projet a bénéficié d'une approche globale grâce aux rencontres sur le terrain, au questionnaire et aux réunions, permettant ainsi d'engager un large public et de recueillir ses attentes, ses réserves et ses craintes.

Dans le processus global, plusieurs points clés sont ressortis :

- l'attachement de la population à la rivière Allier ;
- l'intérêt de la population pour le projet Via Allier, tant pour les loisirs que pour les déplacements du quotidien ;
- la demande de mettre en valeur le patrimoine et les paysages dans l'aménagement de la voie verte ;
- le lien avec les villages, pour développer la mobilité alternative et pour l'économie locale ;
- les craintes quant aux conflits d'usages ;
- les attentes sur le choix des revêtements ;
- certains agriculteurs préoccupés par l'arrivée de la Via Allier et l'impact potentiel sur leur travail ;
- des questionnements sur les modalités d'entretien.

5.3 SUJETS ABORDÉS LORS DE LA CONCERTATION ET PRÉCISIONS DU DÉPARTEMENT

5.3.1 La définition du projet

La signification des termes « véloroute » et « voie verte »

Sujet : Certains participants ont demandé à connaître les distinctions de terminologie sur les voies cyclables.

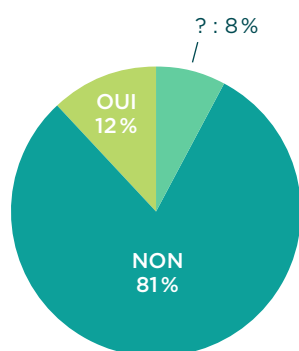
Précisions du Département

« **Les véloroutes** sont définies par l'article L154-1 du code de la voirie routière. Ce sont « des itinéraires continus destinés à faciliter la circulation des cyclistes sur de moyennes et de longues distances. Elles ont notamment pour support des voies appartenant au domaine public ou privé de l'État, de ses établissements publics ainsi que des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents en matière de voirie. Elles empruntent tout type de voie adaptée à la circulation des cyclistes et bénéficient d'un jalonnement continu. Elles peuvent être d'intérêt local, départemental, régional, national ou européen. Les véloroutes relient les territoires entre eux et permettent de traverser les villes dans de bonnes conditions. Elles sont implantées sur des itinéraires agréables, sans grande dénivellation (sauf justification notamment liée aux contraintes topographiques) et doivent pouvoir être utilisées par tous les cyclistes, y compris les moins expérimentés. Les véloroutes empruntent des pistes cyclables, des voies vertes, des bandes cyclables, des voies à faible trafic et autres aménagements favorisant la pratique du vélo. »

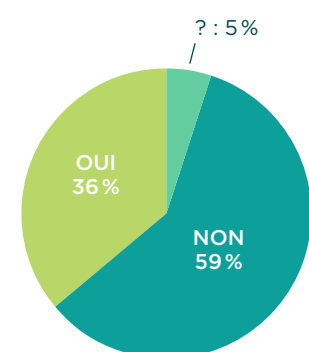
« **La voie verte** : route d'une largeur comprise entre 3 et 5 mètres, exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés à l'exception des engins de déplacement personnel motorisés, des cyclomobiles légers, des piétons et des cavaliers (ces derniers devant être expressément autorisés). L'autorité détentrice du pouvoir de police peut autoriser par dérogation certains véhicules motorisés à y circuler pour accéder aux terrains riverains. Cette faculté rend par exemple possible la desserte par une voie verte de parcelles forestières ou agricoles, d'habitations riveraines, d'équipements liés à une voie d'eau ouverte à la navigation fluviale. »



Une voie verte est juridiquement définie comme une route (code de la route). Les orientations d'aménagement comportent une voie de 3 mètres de large complétée par un accotement d'un mètre de large de chaque côté. Une voie verte est réservée aux mobilités non motorisées. Les véhicules motorisés autres que les engins d'entretien de la voie et les véhicules de secours sont autorisés par dérogation uniquement sur certains tronçons pour des riverains ou des activités agricoles par exemple. Les secteurs partagés sont indiqués par la signalisation.

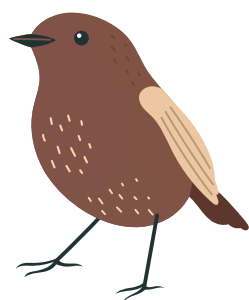


Connaissance de la V70



Connaissance de la Via Allier

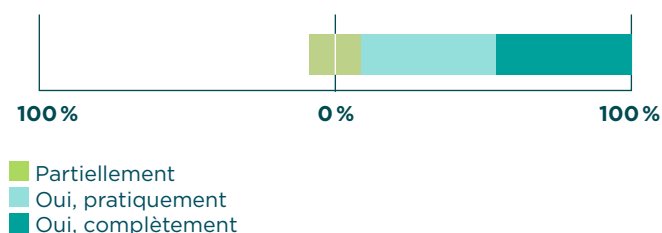
Enquêtes secteur nord
Septembre 2023
Dialter_Vedi



Si les participants rencontrés sur le terrain qui ont répondu au questionnaire ne connaissent pas, à 81%, la V70 et à 59% la Via Allier, ils estiment dans leur majorité avoir reçu des explications claires sur le projet grâce aux informations données lors des animations et celles issues des pages web du Département du Puy-de-Dôme pour ceux ayant rempli le questionnaire en ligne.

Compréhension du projet

Enquêtes secteur nord - Septembre 2023 - Dialter Vedi



Cette donnée témoigne de l'importance et de l'efficacité de la concertation sur le secteur nord.

La perception de la Via Allier par les participants

Sujet : Les habitants ont été interrogés quant à leur perception du projet. Pendant les différents temps de concertation, ils ont fait remonter de nombreuses attentes concernant l'arrivée de la voie verte.

Les répondants ont pu faire part de leur perception concernant le projet, de ce qu'il peut leur apporter à eux et plus largement au territoire.

Pour les répondants, le projet va permettre :

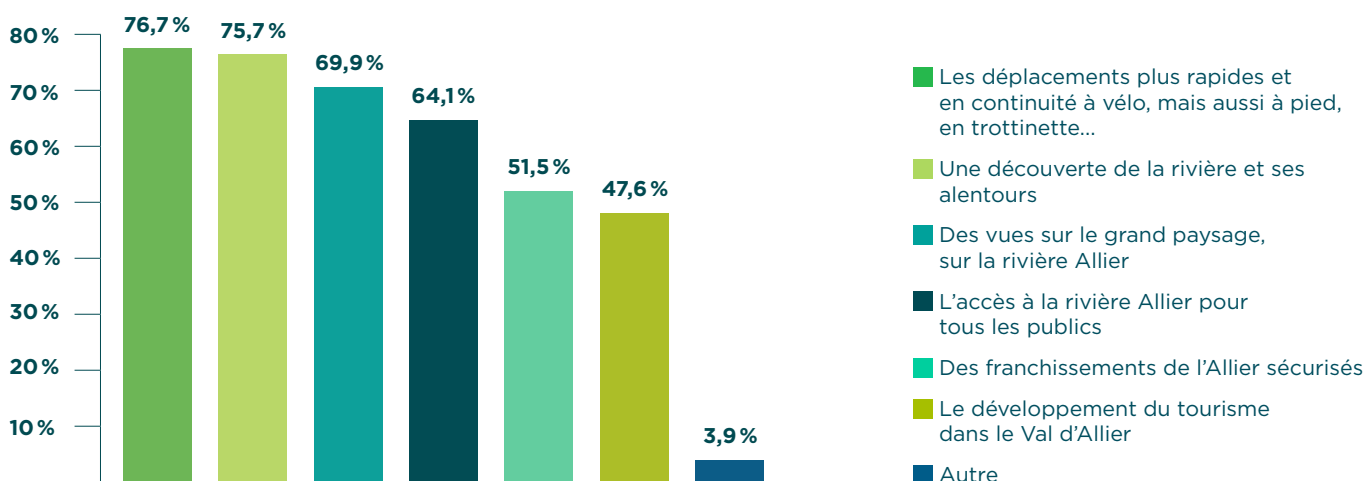
- ❶ **une mutation des déplacements le long de la rivière :** 76,7% anticipent des déplacements plus rapides en mode actif, 64,1% jugent qu'il permettra un meilleur accès à la rivière pour tous les publics et 51,5% considèrent qu'il va faciliter le franchissement de la rivière;
- ❷ **une (re)découverte de la rivière Allier :** 75,7% des contributeurs considèrent que cet aménagement leur fera découvrir autrement la rivière et ses alentours et 69,9% qu'il leur ouvrira des vues sur le grand paysage et la rivière Allier;
- ❸ **un potentiel développement du territoire :** 47,6% considèrent qu'il va favoriser le développement du tourisme dans le val d'Allier.

Précisions du Département

Le projet d'aménagement de la Via Allier est en cohérence avec les attentes exprimées notamment grâce au questionnaire qui, avec 103 contributions, a permis de mieux appréhender la perception et les attentes des participants. Ces attentes ont guidé les réflexions sur les différentes composantes du projet durant toutes les phases de son élaboration.

Plus-value du projet de Via Allier

Enquêtes secteur nord - Septembre 2023 - Dialter _ Védi



5.3.2 La sécurité et le partage des usages

Sujet : Lors de la concertation, plusieurs questions spécifiques sont revenues quant au partage des usages.

- ❓ Les quads et motos sont-ils autorisés sur la Via Allier ?
- ❓ Qu'en est-il de l'accès des personnes âgées et à mobilité réduite sur la Via Allier ?
- ❓ Quelles seront les règles pour les chasseurs le long de la Via Allier ?

Précision du Département

Tous les véhicules à moteur sont interdits sur une voie verte, sauf dans le cadre d'un usage professionnel (activité agricole par exemple) et pour les véhicules de service. Les situations des personnes âgées et à mobilité réduite sont bien évidemment prises en compte. L'adéquation des revêtements à ces publics fait partie des questions à se poser pour l'adaptation des usages.

Les règles pour les chasseurs sont les mêmes que sur les autres voies du territoire. Les accès sont traités avec les différentes associations.

Sujet : Des habitants partagent leur appréciation du projet vis-à-vis du développement de la mobilité à vélo. D'après le questionnaire, 69 % des répondants indiquent pratiquer le vélo pendant leurs vacances, 37 % pour se rendre à leurs activités de loisirs et 19 % pour se rendre à leurs activités professionnelles ou scolaires. La Via Allier pourrait permettre une hausse de l'utilisation des vélos au quotidien.

Précisions du Département

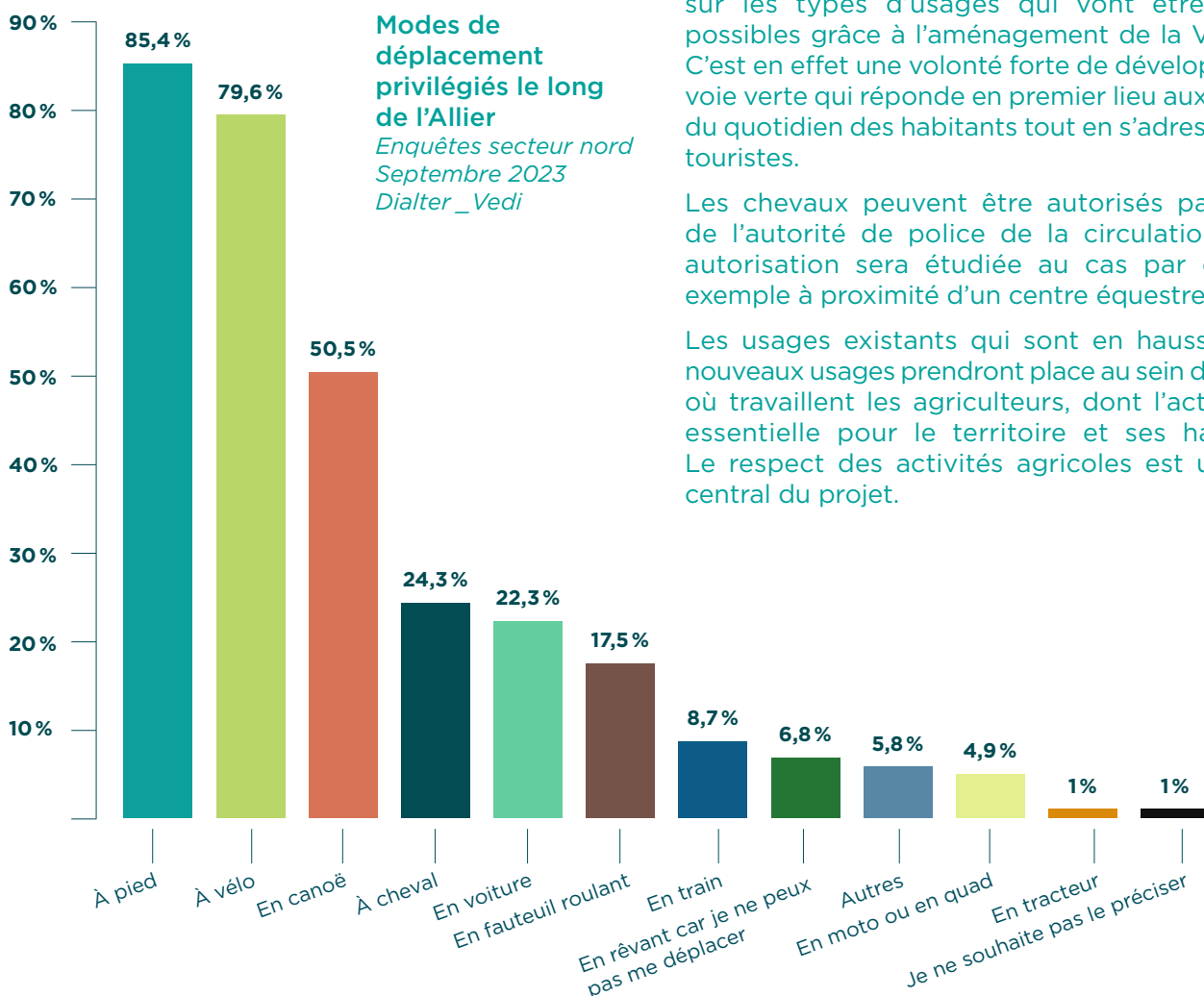
Il est intéressant que les contributions reçues dans le cadre de la concertation mettent en évidence le potentiel d'utilisation de la Via Allier pour certains déplacements du quotidien non seulement en secteur périurbain mais également en milieu rural.

Sujet : Certains habitants évoquent les risques de conflits entre les différents types d'usagers et demandent que soit anticipé le partage de la voie. Des participants ont exprimé leur inquiétude sur les conflits potentiels entre les piétons et les cyclistes mais aussi entre les engins agricoles et les cyclistes. Par ailleurs, la largeur de la voie (3m) ne semble pas adaptée aux gros engins (4,5m).

Précision du Département

La voie verte est un grand projet de cohabitation des usages. Le Département a bien intégré la nécessité d'anticiper les potentiels conflits d'usages qui pourraient en résulter. Le travail de terrain pendant les études techniques a permis et permettra d'analyser finement les solutions à trouver selon les secteurs et les besoins. Mais aussi de trouver des réponses aux contraintes constatées avec, par exemple, un travail sur les aménagements, la gestion des circulations riveraines, les mobiliers ou les revêtements.

Par ailleurs, le Département prévoit un dispositif de pédagogie à destination des usagers, afin de les sensibiliser au fait qu'ils sont les spectateurs des activités agricoles préexistantes, auxquelles ils doivent s'adapter en s'engageant sur l'itinéraire. La sécurité des usagers et la continuité du travail agricole seront primordiales dans les réponses à apporter et, pour les situations les plus complexes en matière de cohabitation, il est prévu la création sur quelques dizaines de mètres d'une voie parallèle pour les riverains.



Les usages attendus le long de l'Allier

Sujet : Les répondants au questionnaire ont indiqué leurs modes de déplacements privilégiés actuellement lorsqu'ils se promènent le long de l'Allier. Les usages sont multiples et les répondants associent souvent ces déplacements à des pratiques de mobilité douce, liées aux loisirs et à la détente : 85,4 % d'entre eux le font à pied, 79,6 % à vélo, 50,5 % en canoë, 24,3 % à cheval et 22,3 % en voiture.

Pendant les animations, les participants se sont exprimés sur leurs attentes quant aux usages sur la future Via Allier. Il en ressort 4 types :

- les trajets domicile-travail,
- les déplacements de loisirs le week-end par les habitants,
- les déplacements utilitaires (ex. pour les courses),
- une voie touristique qui amène des personnes de l'extérieur.

Précisions du Département

Le Département partage le constat des participants sur les types d'usages qui vont être rendus possibles grâce à l'aménagement de la Via Allier. C'est en effet une volonté forte de développer une voie verte qui réponde en premier lieu aux besoins du quotidien des habitants tout en s'adressant aux touristes.

Les chevaux peuvent être autorisés par arrêté de l'autorité de police de la circulation. Cette autorisation sera étudiée au cas par cas, par exemple à proximité d'un centre équestre.

Les usages existants qui sont en hausse et les nouveaux usages prendront place au sein d'espaces où travaillent les agriculteurs, dont l'activité est essentielle pour le territoire et ses habitants. Le respect des activités agricoles est un enjeu central du projet.

La sécurité et les questionnements sur des secteurs particuliers

Plusieurs questions spécifiques sur des portions particulières sont ressorties durant la concertation. Elles sont résumées ci-dessous.

Sujet : Le tracé de la Via allier au niveau du détour de Saint-Laure interroge. La piste cyclable fait un détour et les enfants risquent d'utiliser la route départementale pour aller plus vite.

Précision du Département

Dans un souci de sécurité de leurs enfants, les parents ne les laisseront pas circuler sur la route départementale, ils privilégieront la voie verte où le risque est minime.

Sujet : D'après le tracé arrêté, la Via Allier va passer par la route départementale 43, dangereuse à certains passages, empruntée par de nombreux bus. Qu'est-ce qui est prévu pour la sécurisation des usagers ?

Précision du Département

Le Département a identifié ce point particulièrement délicat en termes de cohabitation avec la circulation motorisée. L'équipe en charge du projet travaille en concertation avec la commune pour définir le passage le plus pertinent. Il existe une alternative en site propre. Le tracé définitif n'est pas arrêté, il fait encore l'objet de discussions avec la commune. Sur certaines portions, soit la RD 43 sera déviée, soit la voie verte passera par une voie aujourd'hui en impasse. Ce point a été identifié en comité de pilotage et partagé avec la mairie. Le comité réfléchira à l'éventualité d'associer les habitants à la réflexion, dans un temps ultérieur.

Sujet : En réunion publique, un participant indique que le tracé comporte une section qui emprunte le seul accès existant à trois propriétés, ce qui nécessite de l'ouvrir aux véhicules à moteur. Comment en limiter l'usage aux seuls véhicules des riverains ? Comment gérer la cohabitation avec les autres usagers ?

Précision du Département

Effectivement, dans les bourgs, il existe des solutions réglementaires pour limiter et/ou sécuriser la circulation. Dès lors qu'on en sort, il faut mettre en place des solutions particulières. Afin de permettre l'accès aux parcelles, des portions de route en co-usages sont conservées, finissant en impasse pour permettre un accès restreint à la circulation riveraine grâce à des barrières. Celles-ci seront positionnées en fonction des situations, en concertation avec les habitants.

Les préoccupations du monde agricole quant aux conflits d'usages éventuels

Sujet : Plusieurs agriculteurs ont pointé le risque que pouvait engendrer une cohabitation entre activité agricole et usagers de la Via Allier. Ils craignent notamment les risques de conflits d'usages lors de la circulation avec leurs engins agricoles. Ils posent également la question des accès à leurs parcelles. Des agriculteurs redoutent de devoir subir de nouvelles réglementations du fait de l'augmentation de la fréquentation par le public à proximité de leurs champs ou prairies.

Précisions du Département

Le Département a dialogué avec des agriculteurs et les a rencontrés à de nombreuses reprises, tout en travaillant en collaboration avec la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme.

Par ailleurs, un travail fin a été mené. Il doit se poursuivre tout au long des étapes du projet concernant les facilités d'accès aux parcelles.

Le Département, conscient des craintes exprimées, souhaite développer une communication auprès du grand public et sur le terrain pour favoriser le respect mutuel des différents usagers (charte de bonnes pratiques, affichage, information sur les travaux agricoles en saison, etc.). Grâce à des mesures de communication adaptées, les autres voies vertes cohabitent sans problème avec les activités agricoles, y compris en secteurs viticoles.



5.3.3 Les aménagements et services souhaités

Les aménagements

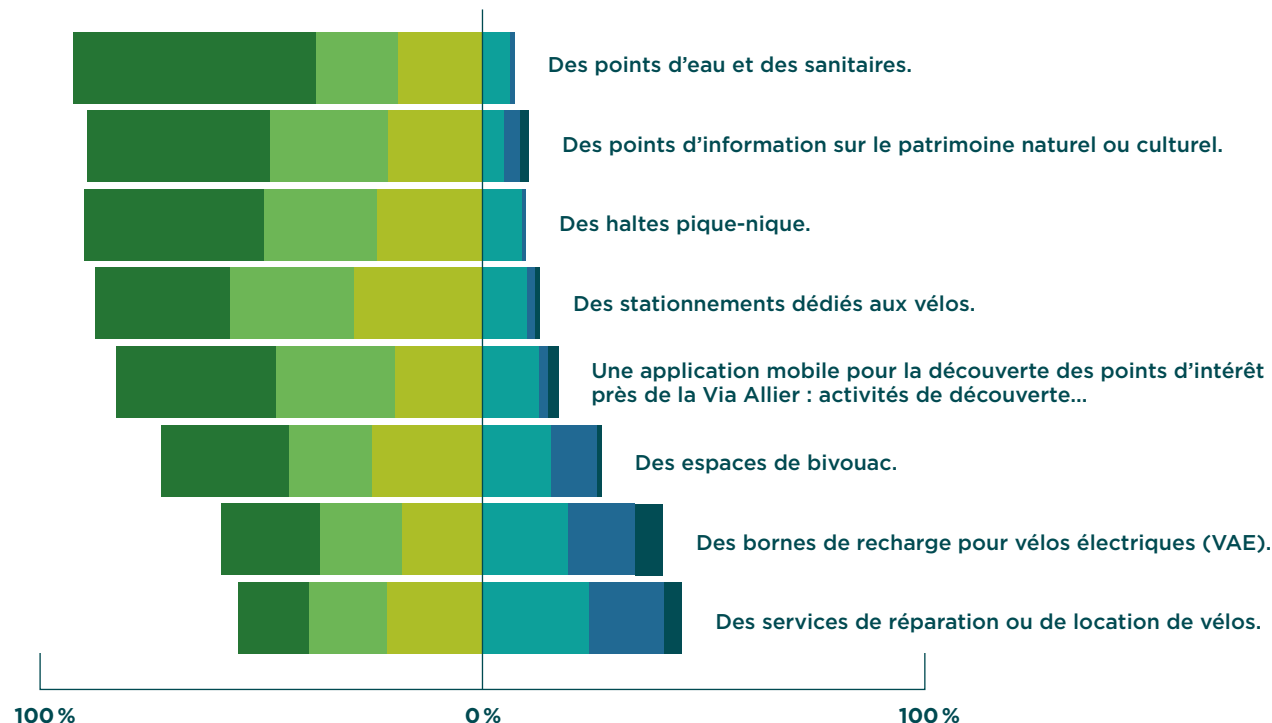
Sujet : Lors des temps de concertation, des propositions concrètes d'aménagements ont émergé des participants. **Elles sont réunies ci-dessous par typologie :**

- ① **les aménagements liés au besoin d'itinérance sur la Via Allier :** des points d'eau et sanitaires, des haltes et aires de pique-nique, des espaces de bivouac, des bancs, des poubelles*...
- ② **les aménagements et supports liés à la découverte du milieu :** les points d'information sur le patrimoine naturel et culturel, le numérique, la découverte des points d'intérêt le long de la Via Allier...
- ③ **les aménagements et services liés à la pratique du vélo :** les stationnements vélo, les bornes de

recharge pour les vélos électriques, les services de réparation et de location de vélos

- ④ **les aménagements pour faciliter l'accessibilité :** l'accès à la rivière depuis la voie verte, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, le maintien des accès en voiture à la rivière, l'accès aux domiciles pour les riverains...
- ⑤ **les aménagements propres à certains usages :** les aires pour les camping-cars, les zones d'embarquement / débarquement pour la navigation, les points de baignade autorisée, les aires de jeux, les zones de pêche, les points d'observation, la prise en compte du dénivelé pour la pratique du VTT...
- ⑥ les aménagements qui permettent une diversité de loisirs et de services, comme détaillés dans la sous-partie suivante.

Les réponses au questionnaire apportent également des informations sur les attentes de la population :



Préférences pour les aménagements

Enquêtes secteur nord
Septembre 2023 - Dialter_Vedi

- Très important
- Assez important
- Important
- Faiblement important
- Pas important
- Ne se prononce pas

*La mise à disposition de poubelles est discutée, puisqu'il est constaté sur d'autres sites que moins il y en a, moins il y a de dépôts sauvages.

Précisions du Département

Des aires de services et haltes-repos sont prévues le long de l'itinéraire, conformément aux recommandations du Cahier des charges national pour l'aménagement des véloroutes. Certains services peuvent relever du secteur privé, par exemple les services de location ou de réparation de vélos. La création d'espaces de bivouac n'est en revanche pas incluse dans le projet d'aménagement, l'objectif étant de favoriser les nuitées en hébergement marchand (camping, gîte, chambre d'hôte, hôtel...).

Sujet : Des contributeurs ont également fait part, dans une question ouverte, de leurs besoins plus spécifiques quant aux aménagements à réaliser dans le cadre du projet. Ainsi, différentes propositions, assez similaires avec celles qui ont émergé de l'enquête sur le secteur sud, concernent :

- ④ **les problématiques d'accessibilité :** aménagements pour les personnes en situation de handicap ;
- ④ **les problématiques d'insertion des aménagements :** ne pas multiplier les aménagements en dur, bétonnés, artificialisés pour faire en sorte que cet espace reste le plus naturel possible ;
- ④ **les problématiques de cohabitation des usagers :** veiller à ce qu'il y ait des zones de tranquillité pour les animaux et pour les humains.

Précisions du Département

Le Département rejoint la vision générale de développer des aménagements et équipements pour le plus grand nombre et intégrés dans leur environnement. Certains équipements proposés seront étudiés attentivement dans la perspective de leur prise en compte. Le projet d'aménagement de la Via Allier est un axe de circulation qui comprend des aires de services et haltes, constituant une ossature de développement touristique des territoires et des bords d'Allier. Il est important que chaque collectivité ou partenaire privé s'approprie ce projet pour répondre à l'ensemble des attentes exprimées ci-dessus.

Les services

Certains habitants estiment que le projet va apporter plus d'opportunités de loisirs pour les locaux (baignades, balades). Pour d'autres, bien que l'ensemble du cours d'eau soit interdit à la baignade, les espaces de bancs de sable laissés par le plus faible débit du cours d'eau sont propices à devenir des plages, à l'exemple de la plage des Palisses à Pont-du-Château. Cela favoriserait le tourisme et améliorerait le cadre de vie.

Sujet : Des participants souhaitent que la Via Allier propose des services et donne accès à des activités. Plusieurs propositions de services ont émergé durant la concertation, elles sont listées ci-dessous :

- ④ des points de recharge d'appareil électriques,
- ④ des activités de baignade,
- ④ des balades équestres,
- ④ des parkings,
- ④ des balades accompagnées par des guides de randonnée,
- ④ des parcs de jeux,
- ④ des jeux d'eau,
- ④ des parcours sportifs,
- ④ l'accès facile à des points de restauration,
- ④ des stands de nourriture non polluants,
- ④ des accès pratiques pour les pêcheurs.

Précision du Département

Certains services non marchands pourront être intégrés aux aires de services ou haltes-repos. S'agissant des activités connexes, certaines peuvent relever des services marchands donc des initiatives privées, d'autres des communes ou des EPCI. Rappelons que la baignade dans la rivière Allier est interdite par arrêté préfectoral dans l'ensemble du Département du Puy-de-Dôme.



5.3.4 Le tracé

Sujet : En réunion publique, des habitants soulèvent la question de la méthode et de la concertation pour établir le tracé, qui passe au milieu de leur domaine sur la commune de Pont-du-Château.

Précision du Département

Un projet de voie verte est très complexe, il faut garantir la continuité du trajet, respecter la largeur demandée. Le tracé est établi selon différents critères : il faut choisir entre plusieurs scénarios, essayer de définir le meilleur compromis pour tous. C'est l'intérêt général qui prime lors de cette phase de concertation et d'analyse des enjeux de chaque variante. Ensuite le processus pourra aller plus dans le détail.

Le Conseil départemental a proposé de revenir sur le terrain pour bien appréhender le cas particulier évoqué en réunion publique. Cette rencontre tenue depuis lors a permis de trouver une solution avec les riverains concernés.

Quant aux propositions alternatives sur des portions de tracés, elles ont été étudiées puis soumises à la décision par vote du comité de pilotage (constitué des représentants des collectivités qui financent le projet aux côtés du Département).

Les échanges ont eu lieu dans le cadre d'une démarche de sobriété foncière pour préserver les terres agricoles, avec l'intention de trouver un compromis permettant le passage de la Via Allier et la poursuite des activités agricoles, prédominantes dans certains secteurs.

Sujet : Lors de l'atelier sur les revêtements, des personnes ont indiqué qu'il y a de nombreuses zones inondables concernées par le tracé. Elles se demandent si une étude sur les risques de pollutions liés à l'utilisation de l'enrobé en bord de rivière existe.

Précision du Département

Le Département n'a pas connaissance d'étude spécifique sur ce sujet. Une fois sec, l'enrobé ne relargue plus de composants. Sur une route ouverte à la circulation motorisée, ce sont les véhicules qui déposent des polluants sur les voiries. Il n'y a donc pas de risque de pollution lié aux crues. Il faut relever qu'un revêtement en enrobé aura une meilleure résistance en période de crue qu'un revêtement en sable stabilisé renforcé ou non au liant hydraulique. En effet, les sables auront tendance à se désagréger et à augmenter la turbidité de l'eau (teneur en matériaux légers en suspension). Le revêtement en enrobé pourra exceptionnellement être arraché par plaques et

déplacé. L'enrobé étant classé en déchet inerte, son ramassage et son élimination seront assurés dans le cadre des opérations d'entretien de la Via Allier.

5.3.5 Les revêtements

Sujet : Lors de l'atelier participatif sur les revêtements, les participants évoquent la modulation des types de revêtements et la juge importante pour répondre aux différents besoins et problématiques. Les attentes peuvent être différentes entre les locaux et les touristes. Il semble important de prendre connaissance des contraintes inhérentes aux différentes zones identifiées : urbaines périurbaines, agricoles, rurales...

Les secteurs agricoles doivent faire l'objet d'une attention particulière en raison de l'impact des engins agricoles, larges et lourds, qui peuvent dégrader la voie. Le secteur Maringues-Joze a été évoqué à plusieurs reprises.

Précision du Département

Le choix du type de revêtement pourra effectivement se faire par section, au regard des enjeux en termes d'usages, des besoins de circulation d'engins agricoles, de préservation de l'environnement et des paysages. Il est possible, comme c'est le cas sur le secteur centre de la Via Allier entre Pont-du-Château et Authezat, de combiner sable stabilisé renforcé et enrobé. Ces choix seront faits par les élus représentant les partenaires financiers, siégeant en comité de pilotage.

Sujet : Lors des différents ateliers et animations, les participants ont étudié les types de revêtements en fonction des différents usages, résumés ci-dessous.

❶ **L'enrobé** est favorable au vélo, aux personnes en situation de handicap, aux engins de déplacement personnel (trottinettes...), aux usages agricoles. Il permet aussi une vitesse adaptée aux déplacements du quotidien et assure un bon niveau de service grâce à sa commodité d'entretien. Il n'est pas souhaité par certains, notamment les randonneurs, dans les zones patrimoniales et les zones naturelles, dans la mesure où sa perception artificialise les sols et le paysage.

❷ **Le stabilisé** est favorable aux marcheurs, il permet aux touristes de contempler le paysage. Il est perçu comme moins accidentogène par son effet « ralentisseur » et dégage moins de chaleur aux périodes exposées. Il semble plus adapté

aux zones patrimoniales et aux zones naturelles. Cependant, il est à éviter sur les pentes fortes, les tronçons inondables et les zones de passage d'engins agricoles.

- ④ **Le béton désactivé** fait partie des matériaux plus roulants et davantage en adéquation avec les paysages urbains.
- ④ **Les revêtements perméables** sont favorables sur les portions à proximité de la rivière.
- ④ Certains participants se demandent si d'autres revêtements peuvent être testés, notamment à base de liants végétaux, ou encore s'il est envisageable de laisser quelques chemins empierrés.

Des habitants suggèrent de **réaliser la Via Allier en stabilisé simple dans un premier temps**, puis d'analyser les usages sur chaque portion et de retravailler certaines d'entre elles au besoin en appliquant un nouveau revêtement. Les participants expriment le souhait d'avoir des retours d'expériences sur d'autres voies vertes qui pourraient orienter les décisions.

Précision du Département

Le cahier des charges pour le développement des véloroutes préconise la pose d'un revêtement adapté lorsque l'aménagement concerne une voie verte. Les retours d'expérience sur d'autres itinéraires locaux ou nationaux ont montré que les contraintes d'entretien et les difficultés de maintien de la praticabilité pour le plus grand nombre amènent certains gestionnaires à changer le revêtement stabilisé au terme d'une période finalement assez courte : moins de 10 ans. Par ailleurs, la plupart des financements ne sont mobilisables que sur l'aménagement d'un itinéraire, pas sur son entretien : un changement de revêtement serait ainsi à la charge exclusive des collectivités qui partagent les coûts d'entretien, donc les EPCI et le Département.

Sujet : La plupart des participants présents à l'atelier sur les revêtements est favorable aux expérimentations, parfois même avec de nouveaux types de revêtements sur lesquels il n'y a pas encore de retours d'expérience. Ils sont conscients que cela comporte un risque mais précisent que, dans les zones particulièrement sensibles, cela pourrait être fait avec des matériaux déjà testés ailleurs (liants végétaux, terres, pisé, etc.).

D'autres demandes sont ressorties de l'atelier participatif sur les revêtements :

- ④ au niveau de la réserve et dans la zone Natura 2000, l'insertion paysagère doit primer ;
- ④ des rigoles doivent être aménagées, pour prévenir notamment des inondations sur la voie ;
- ④ éviter les revêtements noirs sur les secteurs sensibles fait consensus, même s'ils s'éclaircissent dans le temps ;
- ④ l'augmentation du coût des matériaux est à prendre en compte ;
- ④ le choix des revêtements devrait faire l'objet d'un tableau croisé pour aider à la décision ;
- ④ une bonne connaissance de la nature du sol semble nécessaire pour limiter par la suite l'entretien et les reprises.

Précisions du Département

Il y aura sans doute plusieurs types de revêtements pour la Via Allier, en fonction notamment des réflexions qui ont été exprimées lors de la concertation. En revanche, il n'est techniquement pas pertinent d'avoir deux revêtements distincts dans la largeur de la chaussée. Les accotements de 1 à 1,5 mètre de part et d'autre de la chaussée pourront permettre à certains usagers de circuler sur un espace non revêtu (généralement enherbé).

L'atelier spécifique a permis de faire émerger des propositions intéressantes sur lesquelles le Département va pouvoir s'appuyer. Enfin, dans le cadre de la consultation des entreprises pour le marché de travaux, l'ouverture à des solutions variantes à l'initiative des candidats pourra mettre en évidence des revêtements permettant d'améliorer le rendu et de diminuer les effets sur l'environnement (par exemple sur les distances d'approvisionnement en granulats).



5.3.6 L'environnement et le patrimoine

La protection des paysages et de l'environnement

La thématique des paysages est ressortie tout au long de la concertation, que ce soit pour sa préservation, pour son lien avec l'Allier ou pour les points de vue que pourrait offrir la Via Allier.

Sujet : L'impact environnemental des travaux est une préoccupation de certains habitants, qu'il porte sur la biodiversité, la vie de la faune et de la flore de proximité, mais aussi sur l'environnement au sens large (impact écologique de la fabrication des matériaux de la voie). Au niveau des puits de captage, certains s'inquiètent des interactions des différents revêtements avec les nappes phréatiques et des risques de pollution induits. Des habitants suggèrent d'intégrer cet impact tout au long de la phase de réflexion et de préparation du projet. Les habitants souhaitent que les travaux n'impactent pas négativement la rivière.

Précision du Département

Le projet d'aménagement de la Via Allier secteur nord est soumis à l'obtention d'une autorisation environnementale par arrêté préfectoral, après enquête publique. Le Département doit, pour l'ensemble des aspects environnementaux du projet, appliquer la séquence Éviter/Réduire/Compenser afin d'assurer la prise en compte des enjeux environnementaux, en phase de conception, en phase de chantier et en phase d'exploitation de l'itinéraire. Cela correspond en tout point à l'ambition du Département et de ses partenaires.

Sujet : L'atelier thématique a évoqué la volonté de sensibiliser les promeneurs et usagers à leur environnement, avec des belvédères sur l'ensemble du tracé et des panneaux d'information et de sensibilisation.

Précision du Département

Des supports d'informations seront prévus tout au long de la Via Allier pour mettre en valeur le patrimoine. Il pourra s'agir de panneaux et/ou de supports numériques à consulter sur un smartphone.

Sujet : Des participants estiment que tout revêtement participe à l'artificialisation des sols. Certains se demandent si une voie verte ne peut pas rester nue, sans revêtement particulier, au moins sur certains tronçons (zones d'exploitations, zones inondables). De plus, pour lutter contre les îlots de chaleur, les participants souhaitent éviter les revêtements noirs et développer les plantations.

Précision du Département

L'aménagement d'une voie verte comporte impérativement la mise en place (ou la présence, lorsqu'il s'agit d'emprunter des voies existantes) d'un revêtement roulant. Le cahier des charges national pour le développement des véloroutes indique que *« pour le confort de tous et dans le but d'accueillir le plus grand nombre d'utilisateurs potentiels, une attention particulière doit être portée à la qualité de roulement sur la véloroute et, par conséquent, à son revêtement. Plus le confort de roulement est au rendez-vous, plus l'aménagement est accueillant et inclusif pour le plus grand nombre de pratiques (utilitaire, loisir, sportif), de pratiquants (juniors, seniors, personnes en situation de handicap, débutants, experts...), et de véhicules (vélos chargés, vélos spéciaux, trottinettes, rollers, etc.). Les revêtements en enrobé sont à privilégier, tant pour le confort des usagers que pour la durabilité de l'aménagement. »* (cf. 5.3.5, page 37)

Sujet : En réunion publique, une personne demande si Natura 2000 et la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) sont associées au projet.

Précision du Département

Le Conservatoire des espaces naturels et la LPO sont intégrés dans la réflexion et participent à différentes commissions et des groupes de travail du projet.

En principe, le tracé doit éviter de passer en zones Natura 2000. Néanmoins, il est parfois impossible de faire autrement. Pour ces quelques cas particuliers, des dérogations sont alors étudiées.

La rivière Allier

Sujet : De nombreux habitants rencontrés estiment que la Via Allier va permettre de mettre en valeur la rivière et favoriser sa découverte. 69,9% des répondants au questionnaire trouvent un intérêt à pouvoir observer la rivière depuis la Via Allier : elle est un atout majeur du paysage. Certains habitants témoignent que des enfants fréquentent la rivière et y pêchent.



Précision du Département

Le projet d'aménagement de la Via Allier s'inscrit, sur 84 % de son linéaire, sur des voies et chemins existants, qui sont déjà empruntés par une diversité d'usagers qui apprécient les paysages et la rivière : promeneurs, randonneurs, sportifs, cyclistes à VTT, pêcheurs, chasseurs, exploitants agricoles, etc. La cohabitation des usages est déjà une habitude qui devra naturellement être consolidée avec l'intensification de la fréquentation.

Le patrimoine

Sujet : Les personnes rencontrées s'accordent sur l'importance de mettre en valeur le patrimoine depuis la Via Allier pour le faire connaître. Qu'il s'agisse du château d'eau des Minots, du patrimoine bâti remarquable, de l'architecture en pisé, de la batellerie, de la tannerie, de la coutellerie et de l'exploitation des eaux minérales naturelles, des anciennes stations de pompage vers le pont de Ris, tous les éléments culturels du territoire doivent être mis en valeur. De même, les panoramas et paysages remarquables sont à valoriser, comme les plans d'eau.

Des participants proposent au Département de lancer un véritable recensement des zones de patrimoine et de leur classement, en lien notamment avec le Service régional de l'archéologie pour identifier les sites de vestiges et l'Atlas du patrimoine, sur la thématique des pigeonniers de la Limagne par exemple.

Précision du Département

Le CAUE du Puy-de-Dôme a réalisé en 2022, à la demande du Département, un premier repérage de ces éléments du patrimoine bâti et du patrimoine immatériel. Le temps de mise en œuvre du projet (acquisitions foncières, travaux mais également diagnostic archéologique le cas échéant) permet au Département et à ses partenaires (communes et EPCI) de mener une réflexion sur la stratégie de valorisation.

Sujet : Des participants proposent de créer une zone d'observation de la carrière et un petit écopôle au niveau des anciennes carrières.

Précision du Département

Il s'agit ici d'un projet connexe, que les communes peuvent mener en lien avec l'exploitant des carrières en cours d'exploitation et le propriétaire des anciennes carrières mises en eau.

5.3.7 Le coût et l'entretien

Le coût du projet

Sujet : Lors des animations, les participants se sont intéressés à la question du coût total du projet au niveau du Département.

Précisions du Département

Le projet est financé par un partenariat entre la Région, le Département, la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, la communauté de communes Entre Dore et Allier et la communauté de communes Plaine Limagne.

Certains participants s'interrogent sur le coût total du projet au niveau du Département du Puy-de-Dôme. Le budget a été évalué à 9 400 000 € TTC en 2019 (études, acquisitions foncières et travaux). Son montant actualisé figurera dans le dossier de demande de déclaration d'utilité publique, soumis à l'enquête publique.

L'entretien, un facteur déterminant dans la réflexion de l'aménagement

Sujet : Des participants estiment que l'entretien des abords de la voie est aussi important à étudier que l'entretien de la voie elle-même. Il comprendrait l'entretien des accotements, le ramassage des déchets, la lutte contre les plantes invasives, le fauchage, la remise en état des ornières. Il semble nécessaire de former les agents qui vont les entretenir. La proposition de rédaction d'un guide d'entretien est effectuée à deux reprises, abordant notamment le sujet des plantes invasives, les machines à utiliser, des préconisations pratiques pour limiter les impacts environnementaux.

Certains proposent la création d'une brigade d'éco-gardes pour la voie verte.

Par ailleurs, les participants se demandent comment sera réalisé l'entretien de la Via Allier afin de garantir une circulation en toute sécurité. Qui va entretenir la ripisylve, très dégradée à certains endroits, comme à Port-de-Ris ? Qui aura la charge d'entretenir la voie verte et comment faire pour s'assurer de la présence du matériel adéquat ?

Précision du Département

L'entretien est une question importante, au moins autant que l'investissement de départ. Le coût de l'entretien n'est pas insignifiant, il est estimé 3 €/ml/an dans la plaine de la Limagne. Soit 144 k€/an par extrapolation sur le seul secteur nord de la Via Allier. Le retour d'expérience sur la Via Allier secteur centre permet de suivre ce processus : au moment de la réalisation des travaux, un premier diagnostic le long du tracé est effectué,

ainsi que les interventions nécessaires. Ensuite, un programme d'entretien doit être mis en place en fonction de la situation. Il est assuré pour moitié par les EPCI et pour l'autre par le Département. Il est parfois nécessaire de faire appel à des prestataires extérieurs, lorsque les moyens humains et matériels ne sont pas suffisants. C'est une bonne chose que les usagers et les habitants veillent à l'entretien et signalent les problèmes éventuels.

5.3.8 Le cadre de vie

La fréquentation

Sujet : Certains riverains directs de la Via Allier ont exprimé leur crainte d'une forte augmentation de la fréquentation, notamment à Maringues, en bords de Morge, dans le quartier des tanneries, qui pourrait nuire à leur confort de vie. Ils estiment avoir acheté leur logement en raison du calme et de sa localisation proche de la Morge et redoutent l'arrivée d'une voie passante. Certains craignent également de perdre leur jardin, notamment en zone urbanisée.

Précision du Département

Concernant l'éventuel besoin d'emprise sur du terrain privé, la largeur de la voie, 3 mètres circulables, pourra être réduite à 2,5 mètres notamment en partie urbanisée des bords de Morge. Il est à noter qu'aucune coupure d'un jardin en deux parties distinctes n'est nécessaire. De même, aucun bâtiment n'est à modifier pour permettre le passage de la Via Allier.

La mobilité au quotidien

Sujet : Des participants trouvent que la Via Allier améliorera leur confort de vie en facilitant leur mobilité du quotidien. D'autres encore expriment leurs inquiétudes quant à la perte de mobilité en voiture : des sentiers existants auparavant accessibles en voiture ne le seront plus car ils seront dédiés à la Via Allier.

Précision du Département

Les effets positifs attendus par les contributeurs sur les modes actifs (vélo et marche) sont en cohérence avec les objectifs du projet. La circulation des véhicules motorisés, pour le trafic de transit, n'a pas sa place sur une voie verte, pour assurer la sécurité des usagers. Pour les accès des exploitants agricoles, des riverains, des ayants droit, des pêcheurs, etc., les dérogations seront mises en place par des mesures de police de la circulation et du stationnement.

Les travaux

Sujet : Des participants déplorent que les travaux pour la voie verte n'aient toujours pas commencé et souhaitent que le projet se concrétise vite, au vu de leur âge, de leurs besoins et des autres portions de la Via Allier qui sont déjà praticables, par exemple dans l'Allier.

Précision du Département

De manière réaliste, la réalisation du projet Via Allier entre Pont-du-Château et Saint-Priest-Bramefant s'inscrit sur le moyen terme. En revanche, l'aménagement cyclable reliant les communes de Joze et de Maringues, actuellement en cours de réalisation et plus particulièrement adapté aux mobilités du quotidien, sera partiellement mis en service mi 2025. Il sera utilisé pour le passage de la Via Allier.

L'inclusion

Sujet : L'atelier jeu de rôle a souligné à plusieurs reprises l'envie des habitants de rendre le projet ouvert à tous et le plus inclusif possible.

Précision du Département

Le Département, outre sa mission de maître d'ouvrage de la Via Allier secteur nord, accompagne les Puydômois tout au long de leur vie, en qualité de chef de file de l'action sociale. Il agit notamment dans la mise en œuvre des politiques en direction des personnes âgées ou en situation de handicap. La Via Allier sera, autant que possible, aménagée avec un revêtement permettant l'accès au plus grand nombre, dans des conditions de confort et de sécurité optimales. La cohabitation des usagers, respectueuse des plus fragiles, est un objectif porté par le Département qui mettra en œuvre les moyens d'information et de sensibilisation du public.



6. LES SUITES DE LA CONCERTATION

6.1 L'ÉVOLUTION DU PROJET SUITE À LA CONCERTATION

La Via Allier est un projet complexe au processus long qui demande beaucoup d'études, notamment sur le terrain. Il ne peut faire l'objet d'un consensus total entre tous les acteurs et toutes les parties prenantes qui participent à la dynamique du territoire. Toutefois, le Département s'engage à poursuivre le dialogue avec les parties prenantes autant que de besoin.

La vigilance spécifique aux conditions de cohabitation des usages liés à la Via Allier avec les espaces de travail essentiels à la vie du territoire est de mise et se poursuivra tout au long du projet.

6.2 LA COMMUNICATION SUR LE BILAN

Le bilan de la concertation du secteur nord de la Via Allier sera consultable sur le site internet du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, à l'adresse suivante : www.puy-de-dome.fr

6.3 L'ORGANISATION DE LA SUITE DE LA CONCERTATION

Les dossiers réglementaires seront déposés pour instruction aux services de l'État en 2025. L'enquête publique sera organisée fin 2025 ou début 2026.

Un projet de cette importance nécessite par ailleurs de continuer à dialoguer, notamment par des échanges complémentaires avec les élus, les riverains, les exploitants agricoles, pour affiner sa déclinaison opérationnelle.

Le Département s'engage à contacter les propriétaires en amont des travaux à venir pour les informer.

7. ANNEXES

Délibération du vendredi 3 juillet 2020
sur les modalités de concertation préalable.

Notes

Liste des partenaires associés aux groupes de travail « Environnement et Usagers » : Agence de l'eau Loire Bretagne • Agence française de la biodiversité • Agence régionale de Santé • Allier Nature • Association de gestion du schéma des gens du voyage 63 • Association d'environnement pour la protection de l'Allier et de ses nappes alluviales • Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme • Chambre d'agriculture • Chambre de commerce et d'industrie • Chauve-Souris Auvergne • Clermont Auvergne Tourisme • Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement • Conservatoire des espaces naturels • Direction départementale des territoires • Direction régionale des affaires culturelles • Direction régionale

de l'environnement, de l'aménagement et du logement • Établissement public territorial de Bassin Loire • Fédération départementale de Pêche • Fédération des chasseurs du Puy-de-Dôme • Fédération française de canoë • Fédération française de cyclotourisme • Fédération française de la randonnée pédestre • France nature environnement • Frane • Play for Nature (La Passerelle Conservation) • Ligue pour la protection des oiseaux • Maison du tourisme du Livradois-Forez • Mond'Arverne Tourisme • Pays d'Issoire Tourisme • Société d'aménagement foncier et d'établissement rural • Société d'histoire naturelle Alcide d'Orbigny • Terra Volcana • Vélo-Cité 63.



République Française

DEPARTEMENT du PUY-de-DÔME

DÉLIBÉRATION de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE du VENDREDI 3 JUILLET 2020

SOLIDARITES TERRITORIALES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Tourisme et thermalisme

Voie Verte du Val d'Allier - Secteur Nord entre Pont-du-Château et Saint-Sylvestre-Pragoulin
Objectifs et modalités de la concertation préalable

N° 4.73

Séance présidée par Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL
Président du Conseil départemental

Etaient présent(e)s :

M. Jean-Yves GOUTTEBEL, Mme Pierrette DAFFIX-RAY, M. Serge PICHOT, Mme Dominique GIRON, M. Bernard SAUVADE, M. Claude BOILON, M. Gérard BETENFELD, Mme Colette BETHUNE, M. Grégory BONNET, Mme Martine BONY, Mme Jocelyne BOUQUET, M. Jean-Marc BOYER, Mme Annie CHEVALDONNÉ, M. Jean-Luc COUPAT, M. Gérard COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, Mme Catherine CUZIN, M. Jean-Paul CUZIN, Mme Caroline DALET, M. Pierre DANEL, M. Antoine DESFORGES, M. Laurent DUMAS, Mme Nicole ESBELIN, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE LE GARS, M. Eric GOLD, M. Jacky GRAND, Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE, Mme Sylvie MAISONNET, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, M. Lionel MULLER, M. Flavien NEUVY, M. Bertrand PASCUTO, M. Jean-Philippe PERRET, M. Gilles PÉTEL, M. Jean PONSONNAILLE, Mme Monique POUILLE, M. Alexandre POURCHON, Mme Valérie PRUNIER, Mme Clémentine RAINEAU, M. Patrick RAYNAUD, M. Pierre RIOL, M. Michel SAUVADE, Mme Bernadette TROQUET.

Absent(e)s ou
excusé(e)s :

M. Damien BALDY, M. Bertrand BARRAUD, Mme Valérie BERNARD, Mme Dominique BRIAT, Mme Nathalie CARDONA, M. Olivier CHAMBON, M. Lionel CHAUVIN, Mme Nadine DÉAT, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, M. Florent MONEYRON, Mme Anne-Marie PICARD, Mme Monique ROUGIER, Mme Elise SERIN, Mme Eléonore SZCZEPANIAK .

Agissant conformément à la délégation de compétence qui lui a été donnée par le Conseil départemental, lors de sa réunion du 3 avril 2015, en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 4.13 du Conseil départemental en date du 19 décembre 2018, relative à la convention de partenariat pour la réalisation de la Voie Verte du Val d'Allier dans le département du Puy-de-Dôme, par laquelle l'ensemble des partenaires se fixent pour objectifs :

- la mise en service progressive de la totalité de l'itinéraire dénommé V70 au Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes, sous forme de voie verte entre 2020 et 2023, incluant notamment l'ouverture d'un premier tronçon fin 2020 (au niveau du Grand Clermont),
- d'accompagner, à leurs niveaux d'intervention respectifs, le développement de cette infrastructure par une mise en tourisme opérationnelle de qualité et une mise en valeur auprès des populations locales afin de renforcer la notoriété, l'attractivité et l'usage de l'itinéraire,
- de participer collectivement à la construction d'un produit touristique dépassant l'échelle départementale et s'inscrivant dans une itinérance globale, avec les autres partenaires concernés,

3

Vu la décision du Comité d'itinéraire V70, ayant statué sur la dénomination "Via Allier" lors de sa réunion du 17 mai 2019,

Considérant que le projet d'aménagement de la Voie Verte "Via Allier" – Secteur Nord, entre les communes de Pont-du-Château et Saint-Sylvestre-Pragoulin a pour principaux objectifs :

- de proposer un itinéraire sécurisé d'environ 50 kilomètres, répondant aux caractéristiques définies dans le cahier des charges national des véloroutes voies vertes, dans le prolongement de la Voie Verte véloroute du Grand Clermont à partir de Pont-du-Château jusqu'en limite du département à Saint-Sylvestre-Pragoulin,
- de permettre la mise en valeur de la rivière Allier et des paysages qui l'accompagnent,
- de favoriser la découverte des territoires traversés grâce aux déplacements non motorisés,
- de favoriser les usages récréatifs pour la population locale notamment,
- de développer le tourisme itinérant et les retombées économiques afférentes.

Vu la délégation donnée à la Commission permanente du Conseil départemental pour toute décision, en cours d'année, concernant l'affectation des crédits votés au budget départemental,

LE PRÉSIDENT AYANT PRÉALABLEMENT

EXPOSÉ

Les études préliminaires du projet de Voie Verte secteur Nord entre Pont-du-Château et Saint-Sylvestre-Pragoulin sont désormais suffisamment avancées pour que le Conseil départemental, maître d'ouvrage de cette opération, puisse engager une concertation préalable conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme. En effet, le tracé préférentiel validé par le Comité de pilotage, pour une longueur estimée à 47 kilomètres, représente un investissement routier dont le coût prévisionnel est établi à 7 820 000 € HT et traverse les secteurs urbanisés des communes de Pont-du-Château, Joze, Maringues, Luzillat et Limons.

Conformément notamment aux dispositions de l'article L. 120-1 du code de l'environnement, la concertation pour le projet de Voie Verte "Via Allier" – secteur Nord est mise en œuvre en vue de :

- permettre au public d'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective,
- renforcer la participation du public en amont du projet dans des délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions pour améliorer la qualité de celui-ci,
- tenir le public informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'approbation du projet.

L'objectif de la concertation est de débattre des objectifs et des caractéristiques principales du projet de Voie Verte "Via Allier" – secteur Nord.

La concertation doit associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par le projet.

Les modalités d'organisation de la concertation préalable prendront la forme suivante :

1 - Une information préalable, comprenant :

- une plaquette ou un article dans le magazine « Puy-de-Dôme en Mouvement » et sur le site Internet www.puy-de-dome.fr présentant le projet et annonçant l'engagement de la concertation, permettant d'informer les habitants des communes concernées et, plus largement, l'ensemble des habitants du département,
- le cas échéant, des articles dans les magazines d'information des différentes collectivités concernées par le projet, sur leur initiative.

2 - Un dossier de présentation du projet comportant une description de la localisation du projet dans l'environnement, les principales caractéristiques des aménagements envisagés ainsi que les effets attendus.

Ce dossier sera mis à la disposition du public dans des conditions lui permettant d'en prendre connaissance dans un format papier ou un format numérique et de formuler des observations ou propositions, notamment grâce à une adresse mail dédiée au projet. Celles-ci seront enregistrées et conservées.

3 - Une exposition qui sera déployée en plusieurs sites successifs. Elle pourra être réalisée au fur à mesure des différents temps de rencontres avec les habitants. Sa forme, facilement présentable et partageable traduira les résultats de la démarche d'appropriation du projet, mettant aussi bien en avant les attentes des habitants que les orientations ou choix préférentiels pour le projet.

L'exposition sera présentée sur une période à définir avec les communes concernées par le tracé retenu.

4 - Tout autre moyen que le Président du Conseil départemental jugera utile au bon déroulement de la concertation. Pour enrichir quantitativement et qualitativement les contributions du grand public permettant d'éclairer les choix des élus siégeant au Comité de pilotage d'une part, et d'autre part, pour permettre un retour sur la prise en compte des contributions et sur les motivations des choix opérés, une approche croisée des éléments techniques/factuels avec des éléments subjectifs/sensibles sera menée avec l'intervention de prestataire(s) externe(s) en tant que de besoin.

Sur proposition du Vice-Président délégué en charge des solidarités territoriales, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'insertion,

Après en avoir délibéré en séance, le quorum étant atteint,

LA COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

① - **d'approuver** la mise en œuvre, en application des dispositions des articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme, d'une concertation préalable autour du projet d'aménagement de la Voie Verte "Via Allier" – secteur Nord entre Pont-du-Château et Saint-Sylvestre-Pragoulin,

② - **de se prononcer** favorablement sur la définition des objectifs poursuivis par la concertation relative au projet d'aménagement de la Voie Verte "Via Allier" – secteur Nord entre Pont-du-Château et Saint-Sylvestre-Pragoulin et sur ses modalités de mise en œuvre,

- ③ - **de dresser** le bilan à l'achèvement de la concertation et le mettre à disposition du public,
- ④ - **d'autoriser** le Président du Conseil départemental ou, par délégation, le Vice-Président délégué en charge des solidarités territoriales, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'insertion, à signer tous les actes en relation avec la présente délibération.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 063-226300010-20200703-lmc13227-DE-1-1
le 20/07/20
Publication le 20/07/20
Notification le 20/07/20
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Clermont-Ferrand, le 20/07/20
P/le Président du Conseil départemental,
Signé : Serge PICHOT

**Par délégation du Président,
Le Vice-Président du Conseil départemental,**



Serge PICHOT



 **TOUTES LES INFOS SUR :**



**puy-de-dome.fr/territoires/
via-allier-la-voie-douce-de-
notre-territoire-puydomois**

 **UNE QUESTION ?**

projetviaallier@puy-de-dome.fr

Conception :  Résonance Publique - Crédits photos et illustrations : Pierre-Alain Heydel, freepik, Nalisse et Studio Fly - Ne pas jeter sur la voie publique.

